



**INVESTIR,
C'EST AUSSI AGIR**

91-93 BOULEVARD PASTEUR
CS61595
75015 Paris Cedex 15
T 01 53 15 70 00
WWW.CPR-AM.COM

CPR EUROLAND PREMIUM ESG

**OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE
FCP de droit français**

**RAPPORT ANNUEL
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023**

Sommaire

	Pages
Caractéristiques de l'OPC	3
Compte rendu d'activité	15
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	34
Informations spécifiques	35
Informations réglementaires	36
Certification du Commissaire aux comptes	42
Comptes annuels	47
Bilan Actif	48
Bilan Passif	49
Hors-Bilan	50
Compte de Résultat	51
Annexes aux comptes annuels	52
Règles et méthodes comptables	53
Evolution de l'Actif net	56
Compléments d'information	57
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	65
Inventaire	66
Annexe(s)	73
Information SFDR	74

Produit

CPR Euroland Premium ESG - F

FR0011052828 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de CPR Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez-vous référer au site www.cpr-am.com ou appeler le +33 53157000.

Ce document a été publié le 01/01/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Euroland Premium ESG, un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Non applicable

Objectifs: En souscrivant dans CPR Euroland Premium ESG, vous investissez dans un portefeuille d'actions de la zone euro.

L'objectif de gestion consiste à offrir une exposition aux actions de la zone euro tout en visant à limiter l'impact de chocs extrêmes de marché à la baisse, sur la durée de placement recommandée. L'indicateur de référence du FCP est le MSCI EMU libellé en euro (dividendes nets réinvestis). La stratégie d'investissement durable du FCP se concentre sur les enjeux environnementaux et a pour objectif d'obtenir un meilleur ratio d'approvisionnement en énergie renouvelable que son indice de référence ou son univers d'investissement. Le FCP intègre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement tel que décrit plus en détail à la section « Investissement Durable » du Prospectus.

La politique d'investissement est fondée sur une sélection systématique des titres, tout en intégrant des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible, permettant de retenir environ entre 100 et 200 valeurs au sein d'un univers de départ élargi par rapport à la composition de son indice de référence.

L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. A ce titre, l'équipe de gestion utilise les notations extra-financières internes au groupe Amundi. L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation International du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,...). Une échelle de notation allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) est utilisée pour évaluer une entreprise sur 3 niveaux. La note finale ESG est le résultat de l'agrégation des trois notes E, S et G intermédiaires (appelées composantes), elles-mêmes issues de la pondération des notes sur différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

- La note ESG, est l'appréciation la plus synthétique d'une entreprise. Il s'agit de la note de niveau 1.

- Elle est la résultante d'une note Environnementale (E), d'une note Sociale (S) et d'une note de Gouvernance (G), qui sont pondérées en fonction des enjeux

Du secteur. Il s'agit du niveau intermédiaire de notation ou niveau 2.

- A chacune de ces 3 composantes, sont rattachés des critères. Il s'agit du niveau 3.

A titre indicatif, des critères ESG sont notamment la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur. La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- Exclusion des pires notes sur la note globale ESG
- Exclusion des pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité, (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi pour le calcul de la note globale)

D'autre part, la société de gestion s'assure :

- Qu'elle exclut au moins 20% des titres de l'univers d'investissement en appliquant son approche ESG
- Qu'au minimum 90% des émetteurs en portefeuille soient notés ESG

Le FCP a pour vocation à être totalement exposé en actions et titres assimilés des pays de la zone euro. Cependant le FCP utilise des instruments financiers à terme notamment dans l'objectif de limiter l'impact de chocs extrêmes de marché à la baisse et/ou de compléter son exposition au marché actions. De ce fait, l'exposition actions pourra être comprise entre 0% et 150%.

Le FCP est principalement investi en actions et valeurs assimilées des pays de la zone euro, appartenant à tous types de secteurs et aux catégories des grandes et moyennes capitalisations.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 25% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est majoritairement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : www.msci.com.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Euroland Premium ESG.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières supérieures à 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 année(s)		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 année(s)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts			
Scénario tensions	Rendement annuel moyen	-63,9%	-19,7%
	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€3 610	€3 340
Scénario défavorable	Rendement annuel moyen	-18,5%	-4,2%
	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 150	€8 090
Scénario intermédiaire	Rendement annuel moyen	-2,6%	2,0%
	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 740	€11 040
Scénario favorable	Rendement annuel moyen	31,5%	6,5%
	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 150	€15 730

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux.

Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	Si vous sortez après supérieure à 5 ans*
Coûts totaux	€552	€805
Incidence des coûts annuels**	5,5%	1,6%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,61% avant déduction des coûts et de 2,00% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. 0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,43% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation basée sur les coûts réels de l'année dernière. 41 EUR
Coûts de transaction	0,12% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes. 11 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions de performance	Il n'y a pas de commission de performance pour ce produit. 0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : supérieure à 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:00 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Vous pouvez échanger des parts du Compartiment contre des parts d'autres compartiments de CPR Euroland Premium ESG conformément au prospectus de CPR Euroland Premium ESG.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +331 53 15 70 00
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.

Les données de ce DIC sont à la date du 01/01/2023

Produit

CPR Euroland Premium ESG - I

FR0011052844 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de CPR Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.cpr-am.com ou appeler le +33 53157000.

Ce document a été publié le 01/01/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Euroland Premium ESG, un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Non applicable

Objectifs: En souscrivant dans CPR Euroland Premium ESG, vous investissez dans un portefeuille d'actions de la zone euro.

L'objectif de gestion consiste à offrir une exposition aux actions de la zone euro tout en visant à limiter l'impact de chocs extrêmes de marché à la baisse, sur la durée de placement recommandée. L'indicateur de référence du FCP est le MSCI EMU libellé en euro (dividendes nets réinvestis). La stratégie d'investissement durable du FCP se concentre sur les enjeux environnementaux et a pour objectif d'obtenir un meilleur ratio d'approvisionnement en énergie renouvelable que son indice de référence ou son univers d'investissement. Le FCP intègre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement tel que décrit plus en détail à la section « Investissement Durable » du Prospectus.

La politique d'investissement est fondée sur une sélection systématique des titres, tout en intégrant des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible, permettant de retenir environ entre 100 et 200 valeurs au sein d'un univers de départ élargi par rapport à la composition de son indice de référence.

L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. A ce titre, l'équipe de gestion utilise les notations extra-financières internes au groupe Amundi. L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation International du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,...). Une

échelle de notation allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) est utilisée pour évaluer une entreprise sur 3 niveaux. La note finale ESG est le résultat de l'agrégation des trois notes E, S et G intermédiaires (appelées composantes), elles-mêmes issues de la pondération des notes sur différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

- La note ESG, est l'appréciation la plus synthétique d'une entreprise. Il s'agit de la note de niveau 1.

- Elle est la résultante d'une note Environnementale (E), d'une note Sociale (S) et d'une note de Gouvernance (G), qui sont pondérées en fonction des enjeux

du secteur. Il s'agit du niveau intermédiaire de notation ou niveau 2.

- A chacune de ces 3 composantes, sont rattachés des critères. Il s'agit du niveau 3.

A titre indicatif, des critères ESG sont notamment la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur. La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- Exclusion des pires notes sur la note globale ESG

- Exclusion des pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité, (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi pour le calcul de la note globale)

D'autre part, la société de gestion s'assure :

- Qu'elle exclut au moins 20% des titres de l'univers d'investissement en appliquant son approche ESG

- Qu'au minimum 90% des émetteurs en portefeuille soient notés ESG

Le FCP a pour vocation à être totalement exposé en actions et titres assimilés des pays de la zone euro. Cependant le FCP utilise des instruments financiers à terme notamment dans l'objectif de limiter l'impact de chocs extrêmes de marché à la baisse et/ou de compléter son exposition au marché actions. De ce fait, l'exposition actions pourra être comprise entre 0% et 150%.

Le FCP est principalement investi en actions et valeurs assimilées des pays de la zone euro, appartenant à tous types de secteurs et aux catégories des grandes et moyennes capitalisations.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 25% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est majoritairement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : www.msci.com.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Euroland Premium ESG.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Euroland Premium ESG.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières supérieures à 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 année(s)		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 année(s)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€3 610	€3 340
	Rendement annuel moyen	-63,9%	-19,7%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 130	€7 970
	Rendement annuel moyen	-18,7%	-4,4%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 710	€10 870
	Rendement annuel moyen	-2,9%	1,7%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 110	€15 460
	Rendement annuel moyen	31,1%	6,1%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux.

Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	Si vous sortez après supérieure à 5 ans*
Coûts totaux	€580	€968
Incidence des coûts annuels**	5,8%	1,9%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,60% avant déduction des coûts et de 1,68% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,73% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation basée sur les coûts réels de l'année dernière.	69 EUR
Coûts de transaction	0,12% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	11 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	Il n'y a pas de commission de performance pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : supérieure à 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:00 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Vous pouvez échanger des parts du Compartiment contre des parts d'autres compartiments de CPR Euroland Premium ESG conformément au prospectus de CPR Euroland Premium ESG.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +331 53 15 70 00
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.

Les données de ce DIC sont à la date du 01/01/2023

Produit

CPR Euroland Premium ESG - P

FR0013199981 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de CPR Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.cpr-am.com ou appeler le +33 53157000.

Ce document a été publié le 01/01/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Euroland Premium ESG, un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Non applicable

Objectifs : En souscrivant dans CPR Euroland Premium ESG, vous investissez dans un portefeuille d'actions de la zone euro.

L'objectif de gestion consiste à offrir une exposition aux actions de la zone euro tout en visant à limiter l'impact de chocs extrêmes de marché à la baisse, sur la durée de placement recommandée. L'indicateur de référence du FCP est le MSCI EMU libellé en euro (dividendes nets réinvestis). La stratégie d'investissement durable du FCP se concentre sur les enjeux environnementaux et a pour objectif d'obtenir un meilleur ratio d'approvisionnement en énergie renouvelable que son indice de référence ou son univers d'investissement. Le FCP intègre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement tel que décrit plus en détail à la section « Investissement Durable » du Prospectus.

La politique d'investissement est fondée sur une sélection systématique des titres, tout en intégrant des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible, permettant de retenir environ entre 100 et 200 valeurs au sein d'un univers de départ élargi par rapport à la composition de son indice de référence.

L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. A ce titre, l'équipe de gestion utilise les notations extra-financières internes au groupe Amundi. L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation International du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,...). Une

échelle de notation allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) est utilisée pour évaluer une entreprise sur 3 niveaux. La note finale ESG est le résultat de l'agrégation des trois notes E, S et G intermédiaires (appelées composantes), elles-mêmes issues de la pondération des notes sur différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

- La note ESG, est l'appréciation la plus synthétique d'une entreprise. Il s'agit de la note de niveau 1.

- Elle est la résultante d'une note Environnementale (E), d'une note Sociale (S) et d'une note de Gouvernance (G), qui sont pondérées en fonction des enjeux du secteur. Il s'agit du niveau intermédiaire de notation ou niveau 2.

- A chacune de ces 3 composantes, sont rattachés des critères. Il s'agit du niveau 3.

A titre indicatif, des critères ESG sont notamment la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur. La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- Exclusion des pires notes sur la note globale ESG

- Exclusion des pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité, (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi pour le calcul de la note globale)

D'autre part, la société de gestion s'assure :

- Qu'elle exclut au moins 20% des titres de l'univers d'investissement en appliquant son approche ESG

- Qu'au minimum 90% des émetteurs en portefeuille soient notés ESG

Le FCP a pour vocation à être totalement exposé en actions et titres assimilés des pays de la zone euro. Cependant le FCP utilise des instruments financiers à terme notamment dans l'objectif de limiter l'impact de chocs extrêmes de marché à la baisse et/ou de compléter son exposition au marché actions. De ce fait, l'exposition actions pourra être comprise entre 0% et 150%.

Le FCP est principalement investi en actions et valeurs assimilées des pays de la zone euro, appartenant à tous types de secteurs et aux catégories des grandes et moyennes capitalisations.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 25% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est majoritairement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : www.msci.com.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Euroland Premium ESG.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières supérieures à 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 année(s)		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 année(s)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€3 610	€3 340
	Rendement annuel moyen	-63,9%	-19,7%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 080	€7 640
	Rendement annuel moyen	-19,2%	-5,2%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 650	€10 460
	Rendement annuel moyen	-3,5%	0,9%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 020	€15 030
	Rendement annuel moyen	30,2%	5,4%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux.

Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	Si vous sortez après supérieure à 5 ans*
Coûts totaux	€640	€1 297
Incidence des coûts annuels**	6,5%	2,5%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,45% avant déduction des coûts et de 0,90% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,36% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation basée sur les coûts réels de l'année dernière.	129 EUR
Coûts de transaction	0,12% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	11 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	Il n'y a pas de commission de performance pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : supérieure à 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:00 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Vous pouvez échanger des parts du Compartiment contre des parts d'autres compartiments de CPR Euroland Premium ESG conformément au prospectus de CPR Euroland Premium ESG.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +331 53 15 70 00
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.

Les données de ce DIC sont à la date du 01/01/2023

Compte rendu d'activité

Juillet 2022

Actions : Les marchés européens clôturent le mois de juillet en forte hausse. Les marchés profitent de la saison. Les marchés européens clôturent le mois de juillet en forte hausse. Les marchés profitent de la saison de résultats T2 qui se révèle supérieure aux attentes du consensus, mais également du discours de J. Powell qui, après l'annonce d'une 4^{ième} hausse des taux cette année de +75bps pour s'établir dans la fourchette 2.25-2.50%, déclare i) ne pas percevoir de récession à ce stade et ii) être prêt à ralentir le rythme de hausse des taux si le marché le nécessitait tout en étant déterminé à lutter contre l'inflation. De son côté, la BCE a présenté un nouvel outil anti-fragmentation et a relevé l'ensemble de ses taux de +50bps. Sur le front géopolitique, la guerre persiste toujours en Ukraine avec l'annonce de la Russie qui va désormais viser davantage de territoires ukrainiens. Au Royaume-Uni, le premier ministre Boris Johnson a annoncé courant juillet sa démission suite à une grande vague de démissions des ministres qui ont déclaré ne pas être d'accord avec les plans de Johnson. De la même manière, en Italie, Mario Draghi a présenté sa démission auprès du Président S. Mattarella. La crise s'est accentuée par la suite avec la dissolution du parlement par le Président qui opte désormais pour des élections anticipées fin septembre. Sur le plan économique, les 27 états de l'UE se sont mis d'accord afin de baisser de -15% leur consommation de gaz après la baisse de l'approvisionnement de Gazprom. Le taux d'inflation a atteint +9.1% yoy en juin aux Etats-Unis et +8.6% yoy en Zone Euro en juin, puis +8.9% yoy en juillet 2022, d'après les chiffres préliminaires publiés le samedi 30 - un record historique. Côté devise, pour la première fois en 20 ans, l'EUR/USD a atteint la parité le 14 juillet alors que l'écart de taux entre les différentes banques centrales continuent de s'accroître. Concernant les secteurs, à l'exception du secteur des télécommunications (pénalisé par son statut de secteur défensif), l'ensemble des secteurs affiche une performance positive. Au niveau du fond, l'effet sectoriel est positif, avec une bonne contribution du secteur de la consommation discrétionnaire et des services de communication, mais une contribution négative des secteurs de la santé et des finances. L'effet pays est positif, avec une bonne contribution de l'Allemagne et de l'Italie mais une contribution négative du Portugal et de la France. Nous observons un effet neutre de notre facteur blend, avec une contribution autour de -0,01%, et un effet négatif de notre facteur défensif affichant une contribution de -0,08%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue de -0,45%, le facteur décote contribue de -0,05%, le facteur momentum des bénéficiaires contribue de 0,04% et le facteur qualité contribue de 0,01%. L'effet taille de capitalisation a été négatif. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur défensif et sous-pondérés sur le facteur volatilité. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Bayer (sous-pondéré, -0.6%), Lvmh (surpondéré, 16.4%), Fresenius Medical Care (sous-pondéré, -24%), Bnp Paribas (sous-pondéré, 1.5%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: Adyen (sous-pondéré, 24.4%), Deutsche Telekom (surpondéré, -3.7%), Repsol Ypf (surpondéré, -8.2%), Orange (surpondéré, -11.4%). Voici les principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté arGEN-X et vendu VERBUND et Randstad Holding. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur croissance et à une augmentation du facteur décote. Couverture : - Dans un marché Actions en forte hausse (MSCI EMU +7.31%,) la couverture optionnelle a une contribution négative de -1.83% à la performance sur la période. La volatilité implicite à 18mois est en hausse sur le mois +0.7pts sur le put 3100 dec 2023. Globalement sur la partie couverture, la contribution de l'effet Delta (variation du sous-jacent et dividende) est estimée à -1.6% ; la contribution de l'effet Thêta (passage du temps) est estimée à -0,2% ; la contribution de l'effet Véga (variation de la volatilité implicite) est estimée à 0% ; la contribution à l'effet taux est à -0.03%. Exposition : L'exposition actions est passée de 70% à 77%.

Août 2022

Actions : Performance négative des marchés au cours du mois d'août après le fort rebond du mois de juillet. Les marchés ont été pénalisés par les craintes de plus en plus concrètes d'un ralentissement de l'activité économique exacerbées par la forte hausse des prix de l'électricité pour atteindre des records historiques. Cet élément a fortement contribué à l'accélération de l'inflation dans la plupart des pays qui a également atteint de nouveaux records. Le discours de Jerome Powell, à Jackson Hole, fin août a justement confirmé que la priorité était de combattre l'inflation en poursuivant la hausse des taux et éloigne ainsi l'idée de pivot de la Fed à moyen terme. Le durcissement monétaire devrait se poursuivre tant que l'objectif d'un niveau d'inflation à +2% n'est pas atteint même si les acteurs économiques doivent en subir les conséquences. Au niveau de l'Union Européenne, la BCE doit faire face à la détérioration des indicateurs économiques dont la hausse des prix à la production de +37.2% en juillet en rythme annuel et de +5.3% sur un mois en Allemagne. Ainsi, de plus en

OPCVM CPR EUROLAND PREMIUM ESG

plus de responsables de la BCE plaident en faveur d'un durcissement monétaire plus prononcé, après les +50bps déjà opérés au mois de juin. Sur le front géopolitique, la guerre entre la Russie et l'Ukraine dure depuis plus de 6 mois désormais et un accord de paix ne semble pas être d'actualité pour ces deux pays. V. Zelensky a affirmé que l'Ukraine se battra jusqu'au bout et qu'aucun compromis sera fait à la Russie. Le conflit persiste entre la Chine et Taiwan. La Présidente de la Chambre des représentants des Etats-Unis, N. Pelosi, s'est rendue à Taiwan et l'armée américaine est entrée en transit dans le détroit de Taiwan. Sur le plan économique, les prix de l'énergie continuent de peser sur l'Europe notamment avec des prix extrêmement élevés du gaz naturel après l'annonce des 3 jours de fermeture du gazoduc Nord Stream pour une nouvelle maintenance. La faiblesse de l'Euro face au dollar, qui est passé sous la parité pour la première fois en 20 ans, pénalise également la zone euro. Du côté des secteurs en Europe, le secteur de l'énergie surperforme en profitant d'une hausse du gaz naturel à 229€/MWh en fin de mois. Le secteur de la distribution quant à lui sous-performe à cause d'une inflation qui ne cesse de croître et impacte la confiance des consommateurs et les marges des entreprises du secteur. Au niveau du fond, l'effet sectoriel est neutre, avec toutefois une bonne contribution du secteur de la santé et de la finance, mais une contribution négative du secteur de la consommation discrétionnaire et du secteur des services de communication. L'effet pays est négatif, avec une bonne contribution de la France et du Portugal mais une contribution négative du Royaume-Uni et de l'Irlande. Nous observons un effet positif de notre facteur blend, avec une contribution autour de 0,08%, et un effet positif de notre facteur défensif affichant une contribution de 0,09%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue de 0,09%, le facteur décote contribue de 0,03% et le facteur qualité contribue de -0,05%. L'effet taille de capitalisation a été négatif. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur défensif et sous-pondérés sur le facteur volatilité. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Deutsche Telekom (surpondéré, 0.7%), OCI (surpondéré, 14.8%), Adyen (sous-pondéré, -12.1%), Royal DSM (sous-pondéré, -17.5%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: Bnp Paribas (sous-pondéré, 1.4%), Sampo (sous-pondéré, 5.6%), InPost (surpondéré, -17.9%), Iberdrola (sous-pondéré, -0.3%). Couverture : - Dans un marché Actions en baisse (MSCI EMU -5.03%), la couverture optionnelle a une contribution positive de 0.83% à la performance sur la période. La volatilité implicite à 18mois est en hausse sur le mois +0.4pts sur le put 3100 dec 2023. Globalement sur la partie couverture, la contribution de l'effet Delta (variation du sous-jacent et dividende) est estimée à +1.16% ; la contribution de l'effet Theta (passage du temps) est estimée à -0,2% ; la contribution de l'effet Vega (variation de la volatilité implicite) est estimée à -0.02% ; la contribution à l'effet taux est à -0.1%. Exposition : L'exposition actions est passée de 77% à 73%.

Septembre 2022

Actions : Performance négative des marchés au cours du mois de septembre pour le second mois consécutif. Les marchés sont pénalisés par la détérioration de l'environnement macro-économique et géopolitique. Les craintes d'un ralentissement de l'activité économique se sont intensifiées après la hausse des taux de plusieurs Banques Centrales et la révision en baisse des prévisions de croissance mondiale par l'OCDE. Les devises européennes ont été fortement sous pression face au dollar : le GBP a perdu -3.9% sur le mois, ce qui porte la baisse depuis la fin mai à -11.4%, et l'EUR a perdu -2.5% pour franchir à la baisse le seuil de la parité (ce qui porte la baisse depuis la fin mai à -8.7%). Côté Banque Centrale, La BCE a relevé ses taux d'une ampleur inédite de +75bps pour atteindre 1.25%. La Fed a poursuivi l'accélération de sa politique monétaire restrictive en augmentant ses taux de +75 bps pour les porter entre 3.0% et 3.25%. La BoE a également relevé ses taux de +50bps à 2.25% et devrait également augmenter ses taux lors de la prochaine réunion. La BoE rachètera des obligations long terme jusqu'à 5Mds£ par jour jusqu'au 14 octobre pour rétablir la stabilité monétaire. Sur le front géopolitique, V. Poutine a officialisé l'annexion de 4 régions ukrainiennes alors que l'Ukraine mène des contre-offensives pour récupérer les territoires pris par les Russes. En Italie, le parti Fratelli d'Italia est arrivé en tête des scrutins permettant à Giorgia Meloni de remplacer M. Draghi. Du côté des secteurs en Europe, les secteurs liés aux matières premières surperforment : métaux et mines (-4.2%) et énergie (-7.1%), grâce à une remontée des prix du pétrole brut durant le mois en anticipation de la potentielle baisse de production de l'OPEP+. Le secteur des services aux collectivités quant à lui a été pénalisé par les mesures prises par les gouvernements pour plafonner les prix de l'électricité. Au niveau du fonds, l'effet sectoriel est négatif, avec une contribution positive du secteur de la Santé et du secteur financier, mais une contribution négative du secteur de la Consommation discrétionnaire et des Services de Télécommunication. L'effet pays est neutre, avec une bonne contribution de l'Irlande et de l'Allemagne, mais une contribution négative du Portugal et de la France. Nous observons un effet positif de notre multi-facteur Blend, avec une contribution autour de 0.06%, et un effet positif de notre multi-facteur Défensif affichant une contribution de 0.14%.

OPCVM CPR EUROLAND PREMIUM ESG

En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue de 0.48%, le facteur Décote contribue de -0.04%, et le facteur Momentum de bénéfiques contribue de 0.04%. L'effet taille de capitalisation a été négatif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été négatif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : InPost (surpondéré, 7.5%) : 0.06%, Bayer (sous-pondéré, -7.4%) : 0.04%, Airbus Group (sous-pondéré, -6.4%) : 0.04%, ENGIE (sous-pondéré, 0.2%) : -0.03%, Ferrari (sous-pondéré, -0.1%) : -0.03%, UniCredit S.p.A (sous-pondéré, 7.9%) : -0.06%, Banco Bilbao Vizcaya Argentaria S.A. (sous-pondéré, 4.2%) : -0.07%. Sur le mois, nous étions surpondérés sur le multi-facteur Blend et sous-pondérés sur le facteur Volatilité. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme FincoBank (surpondéré, 19.4%), Adyen (sous-pondéré, -12.3%), InPost (surpondéré, 7.5%), Cellnex Telecom (sous-pondéré, -17%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: Banco Bilbao Vizcaya Argentaria (sous-pondéré, 4.2%), UniCredit (sous-pondéré, 7.9%), Plastic Omnium (surpondéré, -25.5%), Ubisoft Entertainment (surpondéré, -35.5%). Voici les principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté ASML Holding, CNH Industrial, Alfen et vendu Henkel, Covestro AG, Flutter Entertainment. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur Décote et à une augmentation du facteur Momentum de bénéfiques. Couverture : - Dans un marché Actions en baisse (MSCI EMU -6.31%), la couverture optionnelle a une contribution positive de 1.1% à la performance sur la période. La volatilité implicite à 15mois est -0.15 pts sur le put 3100 dec 2023. Globalement sur la partie couverture, la contribution de l'effet Delta (variation du sous-jacent et dividende) est estimée à +1.4% ; la contribution de l'effet Thêta (passage du temps) est estimée à -0,2% ; la contribution de l'effet Véga (variation de la volatilité implicite) est estimée à -0.02% ; la contribution à l'effet taux est à -0.1%. Exposition : L'exposition actions est passée de 73% à 70%.

Octobre 2022

Actions : Les marchés européens clôturent le mois en hausse, porté par un rebond qui s'est opéré à partir du milieu du mois. Il s'agit de la plus forte hausse mensuelle du Stoxx 600 depuis le mois de juillet cette année. Les marchés ont profité des signes d'un ralentissement économique pouvant amener les banques centrales à ralentir le rythme des hausses des taux, notamment de la FED. Côté banques centrales, la BCE a de nouveau relevé ses 3 taux directeurs de +75bps à 2.0% pour le taux de refinancement et 1.5% pour le taux de dépôt tout en précisant que le rythme des hausses des taux futures dépendrait des chiffres macro-économiques. La BoE a mis un terme à son intervention sur le marché obligataire à la date prévue (14 octobre). La BoJ a, quant à elle, maintenu son taux de dépôt des banques à -0.1% afin de stimuler l'économie. Sur le front géopolitique, au Royaume-Uni, Liz Truss a démissionné suite à l'échec de sa politique fiscale (45 jours seulement après le début de sa prise de fonction). Au Brésil, Luiz Inacio Lula da Silva (Parti des travailleurs) a remporté les élections avec 50.9% des voix contre 49.1% pour Jair Bolsonaro (Parti libéral). En Chine, Xi Jinping a été reconduit à la tête du pays lors de Congrès du Parti Communiste. Les contaminations au Covid sont reparties à la hausse entraînant des mesures plus restrictives pour lutter contre la pandémie. Au niveau des matières premières, les membres de l'OPEP+ ont trouvé un accord pour réduire la production pétrolière de 2m bpbj. La Russie a annoncé suspendre sa participation à l'accord assurant la poursuite des exportations de céréales ukrainiennes après une attaque de drones sur ses navires. Sur le plan économique, le FMI a abaissé sa prévision de croissance mondiale pour 2023 à +2.7% (vs +2.9% en juillet). En zone euro, l'activité économique a ralenti par rapport au trimestre précédent. L'inflation est repartie à la hausse en octobre avec une inflation en zone euro de +10.7%. Aux Etats-Unis, le PIB a augmenté de +2.6% en rythme annualisé au 3^{ème} trimestre et l'inflation a ralenti à +8.2% en septembre. En Asie, le FMI a abaissé ses prévisions de croissance à +4% cette année (vs +4.9% auparavant) et à +4.3% pour 2023 (vs +5.1% précédemment). En Chine, le PIB a augmenté de +3.9% au 3^{ème} trimestre mais l'inflation a augmenté à +2.8% en septembre. Au Japon, l'inflation a augmenté de +3.0%. Sur le plan sectoriel, bonne performance du secteur des voyages et loisirs qui est porté par de bons résultats du 3^{ème} trimestre et des perspectives rassurantes pour 2022. Le secteur de l'énergie a profité d'une remontée du cours du pétrole (Brent +7.8%, WTI +8.2%) suite à l'annonce d'une baisse de la production de pétrole brut de -2m bpbj par l'OPEP+. Par contre le secteur des biens de consommation a sous performé dans un contexte de hausse des taux. Au niveau du fond, l'effet sectoriel est positif, avec une bonne contribution du secteur de la consommation discrétionnaire et de l'énergie, mais une contribution négative des secteurs de la finance et de la santé. L'effet pays est négatif, avec une bonne contribution de l'Allemagne et de la Finlande mais une contribution négative de l'Irlande. Nous observons un effet positif de notre facteur blend, avec une contribution autour de 0,27%, et un effet positif de notre facteur défensif affichant une contribution de 0,12%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue de -0,31%, le facteur décote contribue de 0,06%, le facteur momentum des bénéfiques

OPCVM CPR EUROLAND PREMIUM ESG

contribue de 0,04% et le facteur qualité contribue de 0,17%. L'effet taille de capitalisation a été positif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été négatif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : Bayer Ag (sous-pondéré, 11%) : -0,05%, Banco Bilbao Vizcaya Argentaria (sous-pondéré, 13.6%) : -0,06%, Basf (sous-pondéré, 11%) : -0,06%, UniCredit (sous-pondéré, 17.2%) : -0,07%, Deutsche Bank (sous-pondéré, 26.6%) : -0,08%, Airbus Group (sous-pondéré, 22.8%) : -0,21%. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur blend et sous-pondérés sur le facteur volatilité. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Royal Philips (sous-pondéré, -18.9%), Omv (surpondéré, 23.3%), International Consolidated Airlines Group (surpondéré, 31%), Cie Automotive (surpondéré, 17.7%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: Airbus Group (sous-pondéré, 22.8%), L'oreal (surpondéré, -2.6%), Eni (sous-pondéré, 17.9%), Deutsche Bank (sous-pondéré, 26.6%). Voici les principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Lvmh Moet Hennessy et vendu Instone Real Estate Group et Faurecia. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur décote et à une augmentation du facteur défensif. Couverture : - Dans un marché Actions en forte hausse (MSCI EMU +7.92%), la couverture optionnelle a une contribution négative de -2.12% à la performance sur la période. La volatilité implicite à 13mois est en légère hausse +0.1 pts sur le put 3100 dec 2023. Globalement sur la partie couverture, la contribution de l'effet Delta (variation du sous-jacent et dividende) est estimée à -1.85% ; la contribution de l'effet Thêta (passage du temps) est estimée à -0,2% ; la contribution de l'effet Vêga (variation de la volatilité implicite) est estimée à -0.04% ; la contribution à l'effet taux est à -0.03%. Exposition : L'exposition actions est passée de 70% à 81.5%.

Novembre 2022

Actions : Les marchés européens clôturent le mois de novembre en hausse. La dégradation des chiffres macro-économiques américains et le ralentissement de l'inflation ont ravivé l'espoir d'un ralentissement des hausses des taux de la FED. Les perspectives d'un allègement des mesures sanitaires chinoises dans l'optique d'une sortie de la politique 0-Covid ont également favorisé l'optimisme des marchés. Côté banques centrales, les membres de la BCE ont réaffirmé que l'objectif principal reste la lutte contre l'inflation. La BCE devrait continuer à augmenter ses taux afin de ramener l'inflation vers l'objectif malgré le risque de récession en zone euro. La BoE a relevé ses taux de +75bps à 3.0%, mais a signalé un ralentissement des hausses des taux à venir. La FED a aussi relevé ses taux de +75 bps pour les porter entre 3.75% et 4.0%. En Chine, la PBOC a réduit de -25 pb le taux des réserves obligatoires des banques. Cette mesure sera effective à partir du 5 décembre. Sur le front géopolitique, la guerre entre la Russie et l'Ukraine est loin de s'apaiser. Au Royaume-Uni, J. Hunt a présenté le budget du gouvernement britannique, qui prévoit une augmentation des taxes sur les bénéfices exceptionnels de 25 à 35% pour les sociétés énergétiques et de 45% pour les producteurs d'électricité. En Chine, le nombre de cas de covid a atteint un nouveau record depuis le début de la pandémie et les contestations contre les mesures anti-Covid se multiplient à travers le pays. Au niveau des secteurs, le secteur de la technologie (+13.8%) a profité de la bonne performance des semi-conducteurs. Ces sociétés ont publié des résultats solides. Le secteur de la distribution (+13.3%) a aussi surperformé suite aux perspectives d'un allègement de la politique zéro-Covid de la Chine et du ralentissement de l'inflation aux Etats-Unis qui peut laisser entrevoir un potentiel ralentissement des hausses des taux de la FED. Le secteur des télécommunication (+0.4%) à quand a lui été pénalisé par la mauvaise publication de Vodafone. Au niveau du fond, l'effet sectoriel est positif, avec une bonne contribution des secteurs de la consommation discrétionnaire et de l'énergie, mais une contribution négative des secteurs de la finance et de la santé. L'effet pays est négatif, avec une bonne contribution de l'Irlande et de l'Allemagne mais une contribution négative du Royaume-Uni et de la France. Nous observons un effet négatif de notre facteur Blend, avec une contribution autour de -0,13%, et un effet négatif de notre facteur défensif affichant une contribution de -0,07%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue pour 0,36%, le facteur décote pour -0,07%, le facteur momentum des bénéfices pour 0,01% et le facteur qualité pour 0,06%. L'effet taille de capitalisation a été positif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été négatif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : Airbus Group (sous-pondéré, -3%) : 0,15%, Sanofi-Aventis (sous-pondéré, -0.4%) : 0,07%, Bayer (sous-pondéré, 2.8%) : 0,06%. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur Blend et sous-pondérés sur le facteur volatilité. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Airbus Group (sous-pondéré, -3%), Lvmh Moet Hennessy (surpondéré, 13.3%), CNH Industrial (surpondéré, 17.1%), Sanofi-Aventis (sous-pondéré, -0.4%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: Alfen (surpondéré, -13.1%), Deutsche Telekom (surpondéré, 0.3%), Cie Automotive (surpondéré, -4.7%), ASR Nederland (surpondéré, -2.8%). Principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Merck, ASML Holding et Deutsche Telekom et vendu Sanofi-Aventis, Teleperformance et Solvay.

OPCVM CPR EUROLAND PREMIUM ESG

Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur momentum des bénéfiques et à une augmentation du facteur volatilité. Couverture : - Dans un marché Actions en forte hausse (MSCI EMU +8.35%), la couverture optionnelle a une contribution négative de -1.29% à la performance sur la période. La volatilité implicite à 13mois monte sur la période ; +1pts sur le put 3100 dec 2023. Globalement sur la partie couverture, la contribution de l'effet Delta (variation du sous-jacent et dividende) est estimée à -1.22% ; la contribution de l'effet Thêta (passage du temps) est estimée à -0.17% ; la contribution de l'effet Véga (variation de la volatilité implicite) est estimée +0.1. Exposition : L'exposition actions est passée de 81.5% à 88.8%.

Décembre 2022

Actions : Les marchés européens clôturent le mois de décembre en baisse. La BCE et la FED ont poursuivi leurs hausses de taux et devraient continuer à les augmenter en 2023. Les craintes de récession se sont accentuées suite aux baisses des prévisions de croissance pour 2023 de la BCE et de la FED. Côté banques centrales, la BCE a relevé ses taux de +50 bps pour porter son taux de refinancement à 2.50% et commencera à réduire son bilan à partir de début mars. La BOE a relevé ses taux de +50bps à un niveau record depuis 14 ans à 3.50%. La FED a également relevé ses taux de +50bps pour les porter dans une fourchette comprise entre 4.25-4.50% (record depuis 2007). En Asie, La BoJ a maintenu son principal taux directeur à -0.1% et son objectif de rendement des emprunts d'Etat à 10 ans à 0%. Sur le front géopolitique, les ministres européens de l'Énergie sont parvenus à trouver un accord sur le plafonnement du prix du gaz. La Russie empêchera la vente de son pétrole aux pays utilisant le plafond de 60 \$/baril établi récemment par l'UE, le G7 et l'Australie. Les membres de l'OPEP ont maintenu leurs quotas de production, soit une réduction de 2 millions de baril par jour jusqu'à fin 2023. La Chine a poursuivi l'allègement des mesures Covid qu'elle avait débuté en novembre mais plusieurs pays ont commencé à exiger un test Covid-19 négatif pour les voyageurs en provenance de Chine en raison de l'envolée des contaminations. Au niveau des secteurs, les secteurs des banques et des assurances ont surperformé en raison de l'environnement de hausses des taux des principales banques centrales. Le secteur de la technologie a sous-performé en raison du maintien du ton ferme de la BCE et de la FED concernant la lutte contre l'inflation et de la baisse des sociétés semi-conducteurs (pénalisées par Micron qui a abaissé ses guidances pour 2023). Au niveau du fond, l'effet sectoriel est négatif, avec une bonne contribution des secteurs de la santé et des services aux collectivités, mais une contribution négative des secteurs de la consommation discrétionnaire et de la technologie de l'information. L'effet pays est négatif, avec une bonne contribution du Portugal et des Etats-Unis, mais une contribution négative de la Belgique et de l'Irlande. Nous observons un effet positif de notre facteur Blend, avec une contribution autour de 0,04%, et un effet négatif de notre facteur défensif affichant une contribution de -0,01%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue de 0,03%, le facteur décote contribue de 0,01%, le facteur momentum des bénéfiques contribue de 0,01% et le facteur qualité contribue de -0,03%. L'effet taille de capitalisation a été positif. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur défensif et sous-pondérés sur le facteur momentum des bénéfiques. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Bayer (sous-pondéré, -12.2%), Adyen (sous-pondéré, -14.4%), Compania de Distrib Integral Logista (surpondéré, 2.8%), Merck (surpondéré, 2.5%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: Sanofi-Aventis (sous-pondéré, 2.7%), Airbus Group (sous-pondéré, 0.8%), OCI (surpondéré, -16.1%), Stellantis (surpondéré, -11%). Voici les principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Sanofi-Aventis et vendu arGEN-X SE, Verallia et Stroeer Out of Home Media. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur volatilité et à une augmentation du facteur momentum des bénéfiques. Les marchés européens clôturent le mois de novembre en hausse. La dégradation des chiffres macro-économiques américains et le ralentissement de l'inflation ont ravivé l'espoir d'un ralentissement des hausses des taux de la FED. Les perspectives d'un allègement des mesures sanitaires chinoises dans l'optique d'une sortie de la politique 0-Covid ont également favorisé l'optimisme des marchés. Côté banques centrales, les membres de la BCE ont réaffirmé que l'objectif principal reste la lutte contre l'inflation. La BCE devrait continuer à augmenter ses taux afin de ramener l'inflation vers l'objectif malgré le risque de récession en zone euro. La BoE a relevé ses taux de +75bps à 3.0%, mais a signalé un ralentissement des hausses des taux à venir. La FED a aussi relevé ses taux de +75 bps pour les porter entre 3.75% et 4.0%. En Chine, la PBOC a réduit de -25 pb le taux des réserves obligatoires des banques. Cette mesure sera effective à partir du 5 décembre. Sur le front géopolitique, la guerre entre la Russie et l'Ukraine est loin de s'apaiser. Au Royaume-Uni, J. Hunt a présenté le budget du gouvernement britannique, qui prévoit une augmentation des taxes sur les bénéfices exceptionnels de 25 à 35% pour les sociétés énergétiques et de 45% pour les producteurs d'électricité. En

OPCVM CPR EUROLAND PREMIUM ESG

Chine, le nombre de cas de covid a atteint un nouveau record depuis le début de la pandémie et les contestations contre les mesures anti-Covid se multiplient à travers le pays. Au niveau des secteurs, le secteur de la technologie (+13.8%) a profité de la bonne performance des semi-conducteurs. Ces sociétés ont publié des résultats solides. Le secteur de la distribution (+13.3%) a aussi surperformé suite aux perspectives d'un allègement de la politique zéro-Covid de la Chine et du ralentissement de l'inflation aux Etats-Unis qui peut laisser entrevoir un potentiel ralentissement des hausses des taux de la FED. Le secteur des télécommunication (+0.4%) à quand a lui été pénalisé par la mauvaise publication de Vodafone. Au niveau du fond, l'effet sectoriel est positif, avec une bonne contribution des secteurs de la consommation discrétionnaire et de l'énergie, mais une contribution négative des secteurs de la finance et de la santé. L'effet pays est négatif, avec une bonne contribution de l'Irlande et de l'Allemagne mais une contribution négative du Royaume-Uni et de la France. Nous observons un effet négatif de notre facteur Blend, avec une contribution autour de -0,13%, et un effet négatif de notre facteur défensif affichant une contribution de -0,07%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue pour 0,36%, le facteur décote pour -0,07%, le facteur momentum des bénéfiques pour 0,01% et le facteur qualité pour 0,06%. L'effet taille de capitalisation a été positif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été négatif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : Airbus Group (sous-pondéré, -3%) : 0,15%, Sanofi-Aventis (sous-pondéré, -0.4%) : 0,07%, Bayer (sous-pondéré, 2.8%) : 0,06%. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur Blend et sous-pondérés sur le facteur volatilité. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Airbus Group (sous-pondéré, -3%), Lvmh Moët Hennessy (surpondéré, 13.3%), CNH Industrial (surpondéré, 17.1%), Sanofi-Aventis (sous-pondéré, -0.4%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés : Alfen (surpondéré, -13.1%), Deutsche Telekom (surpondéré, 0.3%), Cie Automotive (surpondéré, -4.7%), ASR Nederland (surpondéré, -2.8%). Principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Merck, ASML Holding et Deutsche Telekom et vendu Sanofi-Aventis, Teleperformance et Solvay. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur momentum des bénéfiques et à une augmentation du facteur volatilité. Couverture : Dans un marché actions baisse sur le mois (-3.47%), la couverture optionnelle a une contribution positive de 0.3% à la performance sur la période. La volatilité implicite à 18mois baisse sur la période ; -0.3pts sur le put 3400 juin 2024. Globalement sur la partie couverture, la contribution de l'effet Delta (variation du sous-jacent et dividende) est estimée à +0.58% ; la contribution de l'effet Thêta (passage du temps) est estimée à -0.2% ; la contribution de l'effet Véga (variation de la volatilité implicite) est estimée -0.1%. La contribution à l'effet taux est de -0.02%. Exposition : L'exposition actions est passée de 88.8% à 84.7%.

Janvier 2023

Actions : Les marchés européens clôturent le premier mois de l'année en forte hausse dopés par l'apaisement des craintes liées à la récession grâce aux chiffres économiques plutôt rassurants, la réouverture effective de la Chine, et un démarrage de la saison de résultats des entreprises encourageant. En Chine, la frontière entre Hong Kong et le reste de la Chine a ouvert le 8 janvier après 3 ans de fermeture stricte. Cette mesure, en droite ligne avec un assouplissement initié en septembre 2022, se complète de la réouverture au monde sans aucune contrainte à l'arrivée à Hong Kong. Aux Etats Unis, le plafond de la dette américaine a été atteint au cours du mois. Le Trésor a pris des mesures extraordinaires pour payer les factures fédérales, ce qui devrait permettre au gouvernement d'éviter un défaut jusqu'au mois de juin. En France, le gouvernement français a décidé de relever l'âge minimal de la retraite progressivement à 64 ans à partir de 2030 dans le but de combler le déficit des pensions. Au niveau des Banques Centrales, la BCE a confirmé qu'elle poursuivra son cycle de hausse des taux. Du côté de la FED, le livre Beige évoque un ralentissement de l'inflation en 2023. La BOJ a maintenu sa politique monétaire accommodante et reconduit sa décision prise le mois dernier d'élargir la fourchette de fluctuation qu'elle tolère sur les rendements des emprunts d'Etat à 10 ans. Sur le plan économique, la Banque mondiale abaisse ses prévisions de croissance pour 2023 et table sur une croissance mondiale de +1.7% contre +3.0% auparavant. En Zone Euro, le taux d'inflation annuel a reculé en décembre à +9.2%, après 10.1% en novembre grâce à l'accalmie sur les tarifs de l'énergie. Aux Etats-Unis, le taux de chômage a baissé à 3.5% en décembre, et le CPI a baissé de -0.1% pour enregistrer ainsi son premier recul mensuel depuis plus d'un an. Au Japon, l'inflation atteint 4% au mois de décembre pour la première fois en plus de 40 ans, dopée par la hausse des prix alimentaires, ainsi que les prix de l'électricité et du gaz. Au niveau des secteurs, le secteur de la distribution a profité de la poursuite de l'assouplissement des mesures sanitaires chinoises et l'ouverture de la frontière entre Hong Kong et le reste de la Chine. Le secteur voyages et loisirs surperforme porté principalement par Lufthansa qui a soumis une offre au ministère italien de l'économie et des finances pour le rachat d'une participation dans ITA Airways. Le secteur alimentations

OPCVM CPR EUROLAND PREMIUM ESG

boissons et tabac a été pénalisé par les publications décevantes des entreprises du secteur. Au niveau du fond, l'effet sectoriel est positif, avec une bonne contribution des secteurs de la consommation discrétionnaire et de la technologie de l'information, mais une contribution négative des secteurs de la finance et de la santé. L'effet pays est positif, avec une bonne contribution de la Belgique et de la Finlande mais une contribution négative des Pays-Bas et du Royaume-Uni. Nous observons un effet positif de notre facteur Blend, avec une contribution autour de 0,05%, et un effet négatif de notre facteur défensif affichant une contribution de -0,10%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue de 0,05%, le facteur décote contribue de -0,01%, le facteur momentum des bénéfiques contribue de 0,02% et le facteur qualité contribue de 0,09%. L'effet taille de capitalisation a été négligeable. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur Blend et sous-pondérés sur le facteur volatilité. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Airbus (sous-pondéré, 0.9%), LVMH (surpondéré, 15.3%), International Consolidated Airlines (surpondéré, 37.1%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: UniCredit (sous-pondéré, 33%), Bayer (sous-pondéré, 15.2%), Omv (surpondéré, -6.9%). Voici les principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Sanofi, Basf et BNP Paribas et vendu Anheuser-Busch, LVMH et Beiersdorf. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur Blend et à une augmentation du facteur croissance. Couverture : Dans un marché actions en forte hausse sur le mois (MSCI EMU à +9.62%), la couverture optionnelle a une contribution négative de -1.33% à la performance sur la période. La volatilité implicite à 18mois baisse sur la période ; -0.7pts sur le put 3400 juin 2024. Globalement sur la partie couverture, la contribution de l'effet Delta (variation du sous-jacent et dividende) est estimée à -1.12% ; la contribution de l'effet Thêta (passage du temps) est estimée à -0.14% ; la contribution de l'effet Véga (variation de la volatilité implicite) est estimée -0.05%. La contribution à l'effet taux est de -0.01%. Exposition : L'exposition actions est passée de 84.7% à 91.2%.

Février 2023

Actions : Le STOXX600 clôture le mois de février en hausse, aidé par les publications des résultats des entreprises plutôt rassurantes et des chiffres macro-économiques qui demeurent très solides. Les tensions géopolitiques persistantes entre les grandes économies, en particulier entre les États-Unis et la Chine, pèsent toujours sur les marchés. L'armée américaine a abattu un ballon « espion » chinois au-dessus de l'Atlantique après que celui-ci a été observé dérivant au-dessus de silos nucléaires sensibles dans le Montana. La Chine juge la réaction des États-Unis « excessive » et assure qu'il s'agissait d'un ballon météorologique, tout en se réservant un droit de représailles. La rencontre entre le secrétaire d'état US Antony Blinken et le conseiller d'état chinois Wang Yi n'a pas permis d'apaiser les tensions entre les deux pays. La Vice-Présidente US Kamala Harris a déclaré que la Russie avait commis des crimes contre l'humanité en Ukraine. L'Allemagne indique qu'elle s'apprête à envoyer 100 chars Leopard1 dans les prochains mois à l'Ukraine. Du côté des banques centrales, la BCE a relevé ses taux directeurs de +50bps, celui de refinancement étant porté à 3% et celui de dépôt à 2.5%. La FED a relevé ses taux de +25bps, dans la fourchette 4.5%-4.75%, et la BOE a également remonté son taux directeur de +50bps à 4.0%. Le 10 ans US s'est rapproché des 4% pour la première fois depuis novembre 2022. Sur le plan économique, le FMI a relevé ses prévisions de croissance mondiale 2023 de +2.7% à +2.9%, et prévoit une croissance de +5.2% pour l'économie chinoise en 2023. Le gouvernement chinois est quant à lui plus optimiste et vise +5.5% de croissance. En France, l'indice PMI manufacturier s'est établi à 50.5 en janvier après 49.2 en décembre. En Allemagne, les exportations ont baissé de 6,3% en décembre. Les importations ont diminué de 6,1%, contre une baisse attendue de 0,8%. En Angleterre, le FMI prévoit que le pays sera le seul pays du G7 à entrer en récession cette année, et ce, malgré l'amélioration de la situation économique mondiale. Du côté des secteurs, la meilleure performance a été pour le secteur automobile (+6.5%) qui profite des bonnes publications de résultats des principaux constructeurs automobiles. Stellantis (+15.2%) affiche des résultats à des records historiques à tous les niveaux, et un programme de rachat d'actions de 1.5Mds\$. Les banques (+6.0%) continuent de profiter de la hausse des taux et de publications de résultats meilleurs qu'attendu au 4^{ème} trimestre. L'énergie (+4.4%) profite des bonnes publications de résultats de BP qui a annoncé un rachat d'actions de 2.75Mds\$ et Equinor qui a annoncé l'augmentation de son dividende ordinaire en espèces à 0,30 \$/action pour le 4^{ème} trimestre 2022. Le secteur des matières premières (-6.2%) enregistre la pire performance sur le mois, pénalisé principalement par Anglo American (-16.8%) qui a réduit son dividende après une forte baisse de son bénéfice annuel. Au niveau du fond, l'effet sectoriel est positif, avec une bonne contribution des secteurs des services de communication et de la consommation discrétionnaire, mais une contribution négative des secteurs de la santé et de l'industrie. L'effet pays est positif, avec une bonne contribution de l'Allemagne et de la Belgique mais une contribution négative des Pays-Bas et de la France. Nous observons un effet

OPCVM CPR EUROLAND PREMIUM ESG

négatif de notre facteur Blend, avec une contribution autour de -0,03%, et un effet positif de notre facteur défensif affichant une contribution de 0,12%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue de -0,04%, le facteur décote contribue de 0,05%, le facteur momentum des bénéfiques contribue de 0,01% et le facteur qualité contribue de -0,01%. L'effet taille de capitalisation a été positif. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur Blend et sous-pondérés sur le facteur volatilité. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Stellantis (surpondéré, 14.3%), Telekom Austria (surpondéré, 14.2%), Eni (sous-pondéré, -3.5%), Publicis Groupe (surpondéré, 13.1%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: Banco Bilbao Vizcaya Argentaria (sous-pondéré, 9%), Airbus (sous-pondéré, 6.9%), UniCredit(sous-pondéré, 7%), ASML Holding (surpondéré, -3.6%). Voici les principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Bayerische Motoren Werke, ASML Holding et vendu Porsche Automobil. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur volatilité et à une augmentation du facteur momentum des bénéfiques. Couverture : Dans un marché actions en forte hausse sur le mois (MSCI EMU à +1.65%), la couverture optionnelle a une contribution négative de -0.13% à la performance sur la période. La volatilité implicite à 16mois monte sur la période ; +1.3pts sur le put 3700 juin 2024. Globalement sur la partie couverture, la contribution de l'effet Delta (variation du sous-jacent et dividende) est estimée à -0.1% ; la contribution de l'effet Thêta (passage du temps) est estimée à -0.12% ; la contribution de l'effet Véga (variation de la volatilité implicite) est estimée +0.14%. La contribution à l'effet taux est de -0.04%. Exposition : L'exposition actions est passée de 91.2% à 89.5%.

Mars 2023

Actions : Après une forte performance en début d'année, le STOXX600 clôture le mois de mars en léger repli avec une forte baisse sur la première moitié du mois, pénalisé par l'impact de l'effondrement de 3 banques régionales américaines et de Crédit Suisse, avant de se redresser sur la seconde moitié du mois grâce aux différents plans de soutiens menés par la Fed aux Etats Unis et suite au rachat de Crédit Suisse par UBS en Europe. En effet, le régulateur américain a pris des mesures inédites pour protéger le système bancaire du pays en signalant que les clients des banques ayant fait défaut pourront accéder à la totalité de leurs dépôts. En parallèle, la FED a lancé un nouveau programme de financement "Bank Term Funding Program" qui offrira des prêts d'un an aux banques à des conditions plus faciles d'accès afin de prévenir d'une éventuelle crise de liquidité dans le cadre de retraits. Sur le plan géopolitique, un drone de surveillance américain a été intercepté et percuté par un avion de chasse russe au-dessus des eaux internationales de la mer Noire, entraînant sa chute, selon le Pentagone. Le ministre de la Défense russe dément, indiquant qu'il n'y a pas eu de contact entre les 2 appareils. Le ministère de la défense taiwanais a déclaré que 10 avions chinois avaient franchi la ligne médiane du détroit de Taïwan, ajoutant qu'ils effectuaient des patrouilles de préparation au combat. La Turquie a approuvé, au bout de dix mois de suspense, l'adhésion de la Finlande à l'Otan, dernier pays de l'Alliance à donner son feu vert après celui de la Hongrie. La Maison Blanche soutient le texte bipartisan qui donnerait au Président l'autorité d'interdire ou d'imposer la cession de TikTok aux Etats Unis, ce qui pourrait faciliter son adoption par le Congrès. Du côté des banques centrales, la BCE a relevé ses taux de +50bps comme attendu. La BCE a par ailleurs abaissé ses prévisions d'inflation et relevé celles concernant la croissance. Aux Etats Unis, la FED a relevé ses taux de +25bps comme attendu mais précise être proche de la fin du cycle de hausse des taux. La Fed reconnaît que le resserrement des conditions de crédit peut peser sur les ménages et les entreprises. Powell, a clairement indiqué que les anticipations d'inflation restaient inchangées. J. Yellen a tenté de rassurer les marchés en indiquant que le Trésor pourrait réaliser des actions supplémentaires en cas de nécessité pour stabiliser les banques. Enfin, la Banque d'Angleterre a également augmenté ses taux de +25bps à 4,25% comme attendu par le consensus. Sur le plan économique, selon l'OCDE, le PIB mondial devrait croître de +2.6% en 2023. Dans la zone euro, le taux de chômage est resté stable en février à 6.6% de la population active. L'indice des prix à la consommation est ressorti à 6.9% sur un an, la plus forte décélération depuis la collecte des données de cette statistique en 1991. En Angleterre, l'inflation est en hausse de +10.4. En France, la Banque de France révisé à la baisse sa prévision d'inflation moyenne 2023 de +6% à +5.4%. Du côté des secteurs, la crise bancaire a impliqué une détente des taux longs profitant aux secteurs défensifs et croissance : consommation (+5.9%), Technologie (+5.7%), Santé (+3.1%). La volatilité et les craintes de récession pèsent sur les secteurs financiers qui sont les plus pénalisés : immobilier (-12.2%) et banques (-14.1%). Au niveau du fond, l'effet sectoriel est positif, avec une contribution positive des secteurs de la finance et de la santé, mais une contribution négative des secteurs de la consommation discrétionnaire et des services de communication. L'effet pays est négatif, avec une bonne contribution de la France et des Pays-Bas, mais une contribution négative de l'Allemagne et de la Belgique.

OPCVM CPR EUROLAND PREMIUM ESG

Nous observons un effet négatif de notre facteur Blend, avec une contribution autour de -0,09%, et un effet positif de notre facteur défensif affichant une contribution de 0,21%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue de -0,02%, le facteur décote contribue de -0,06%, le facteur momentum des bénéfiques contribue de 0,02% et le facteur qualité contribue de -0,03%. L'effet taille de capitalisation a été négligeable. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur défensif et sous-pondérés sur le facteur volatilité. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Deutsche Bank (sous-pondéré, -19.3%), Banco Bilbao Vizcaya Argentaria (sous-pondéré, -9.1%), L'Oreal (surpondéré, 10.6%), Hochtief (surpondéré, 18.1%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés : Arountown (surpondéré, -44.5%), Société Générale (surpondéré, -21.7%), Anheuser-Busch (sous-pondéré, 8.3%), Adyen (sous-pondéré, 10%). Couverture : Dans un marché actions en hausse sur le mois (MSCI EMU à +0.73%), la couverture optionnelle a une contribution négative de -0.16% à la performance sur la période. La volatilité implicite à 16mois monte sur la période ; +0.7pts sur le put 3700 juin 2024. Globalement sur la partie couverture, la contribution de l'effet Delta (variation du sous-jacent et dividende) est estimée à -0.17% ; la contribution de l'effet Thêta (passage du temps) est estimée à -0.14% ; la contribution de l'effet Véga (variation de la volatilité implicite) est estimée +0.1%. La contribution à l'effet taux est de +0.03%. Exposition : L'exposition actions est passée de 89.5% à 88.5%.

Avril 2023

Actions : Le STOXX600 clôture le mois d'avril en hausse avec une saison de publication de résultats plutôt satisfaisante. Un point d'inflexion semble se produire sur les marchés actions dans la mesure où les cours des valeurs ne suivent pas forcément les bons résultats publiés. Cependant, on peut retenir qu'en avril, les marchés boursiers mondiaux ont enregistré de bonnes performances, les craintes concernant le secteur bancaire s'étant en partie dissipées. En Europe, le PIB a augmenté de 0.1% au 1er trimestre 2023, évitant de justesse une récession. L'Espagne et l'Italie ont enregistré une croissance de 0.5% sur la période, suivies de la France avec 0.2%, tandis que l'Allemagne stagne toujours. Aux Etats Unis, le PIB a progressé de 1.1% en rythme annualisé au 1er trimestre 2023, en dessous des attentes. Les ventes automobiles ont soutenu la consommation des ménages, mais les stocks et l'investissement résidentiel ont pesé sur la croissance. En Chine, le PIB réel a augmenté de 4.5% en glissement annuel au 1er trimestre 2023, avec une forte contribution de la consommation et des services. En Angleterre, l'indice PMI des services a atteint son plus haut niveau sur 12 mois, tandis que l'indice PMI de l'industrie manufacturière a légèrement reculé. Sur le plan géopolitique, les dépenses militaires de la zone Euro sont au plus haut depuis 30 ans avec 480Mds\$ dépensés en 2022. L'union européen et le Japon se sont opposés à une proposition américaine visant à ce que les pays du G7 interdisent toutes les exportations vers la Russie. Coté inflation, cette dernière a continué à se replier dans toutes les grandes économies, alors que l'inflation sous-jacente a soit augmenté ou est restée élevée dans la zone euro, ce qui fait craindre que la lutte contre l'inflation est loin d'être terminée. Pour Philip Lane (Economiste en chef à la BCE), les données indiquent qu'une nouvelle hausse de taux est nécessaire lors de la prochaine réunion, mais l'ampleur de la mesure reste à débattre. La BCE veut s'assurer que le secteur bancaire est bien protégé. Coté sectoriel, le secteur bancaire a connu un regain de tensions après les résultats de la banque britannique NatWest, qui a fait état d'une baisse de -22.7Mds£ de ses dépôts au 1er trimestre 2023. De l'autre côté de l'Atlantique, JP Morgan a racheté First Republic après sa faillite. L'immobilier surperforme le marché sur le mois grâce aux taux d'intérêt qui sont restés stables au cours du mois. Le secteur de la consommation a aussi surperformé, porté par les publications de résultats de LVMH, qui a publié une croissance organique au 1er trimestre de +17%. Au niveau du fond, l'effet sectoriel est négatif, avec une bonne contribution des secteurs des services de communication et des matériaux, mais une contribution négative des secteurs de la santé et de la technologie de l'information. L'effet pays est neutre, avec une bonne contribution de la Belgique et de la Finlande, mais une contribution négative de la France et des Pays-Bas. Nous observons un effet négatif de notre facteur Blend, avec une contribution autour de -0,16%, et un effet positif de notre facteur défensif affichant une contribution de 0,13%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue de -0,07%, le facteur décote contribue de 0,02%, le facteur momentum des bénéfiques contribue de -0,04% et le facteur qualité contribue de -0,12%. L'effet taille de capitalisation a été négligeable. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur défensif et sous-pondérés sur le facteur volatilité. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Anheuser-Busch (sous-pondéré, -3.4%), Teleperformance (sous-pondéré, -16.6%), L'Oreal (surpondéré, 5.6%), VINCI (surpondéré, 10.5%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: STMicroelectronics (surpondéré, -20.3%), ASML Holding (surpondéré, -6.9%), UniCredit (sous-pondéré, 5.3%), ENGIE (sous-pondéré, 8.5%). Voici les principales opérations réalisées sur la période: nous avons

OPCVM CPR EUROLAND PREMIUM ESG

acheté Solvay, Symrise et Allianz et vendu Italgas, Stellantis et Deutsche Telekom. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur qualité et à une augmentation du facteur momentum des bénéficiaires. Couverture : Dans un marché actions en hausse sur le mois (MSCI EMU à +1.47%), la couverture optionnelle a une contribution négative de -0.25% à la performance sur la période. La volatilité implicite à 14mois monte sur la période ; +0.6pts sur le put 3700 juin 2024. Globalement sur la partie couverture, la contribution de l'effet Delta (variation du sous-jacent et dividende) est estimée à -0.13% ; la contribution de l'effet Thêta (passage du temps) est estimée à -0.13% ; la contribution de l'effet Véga (variation de la volatilité implicite) est estimée +0.04%. La contribution à l'effet taux est de -0.02%. Exposition : L'exposition actions est passée de 89.5% à 90.5%.

Mai 2023

Actions : Le STOXX600 clôture le mois de mai avec sa plus forte baisse mensuelle depuis le mois de décembre 2022, notamment pénalisé par les inquiétudes autour de l'autorisation du relèvement du plafond de la dette aux Etats Unis, finalement approuvé hier le 1er juin. La saison de résultats du 1er trimestre s'achève sur de bonnes notes, mais tous les regards sont désormais tournés vers la performance des entreprises au second semestre. En Europe, l'inflation semble ralentir plus rapidement que prévu, avec un taux d'inflation qui ressort à +6.1% en mai contre +7% en avril. Le principal facteur en Europe est la baisse des prix de l'énergie. En mai, l'enquête IFO en Allemagne et le climat des affaires de l'INSEE en France suggèrent une forte réduction de la variation des prix de vente attendue par les entreprises. La baisse du prix des matières premières et du prix de l'énergie redonne des marges aux entreprises, réduisant également l'incertitude liée à la volatilité des prix générée par une forte inflation. L'absence de tension sur le prix de l'énergie, les progrès rapides des énergies renouvelables dans la production d'électricité, les nouvelles assurances d'EDF sur sa capacité à fournir l'électricité et les réserves de gaz abondantes devraient permettre de passer l'hiver prochain de manière plus sereine. Sur le plan géopolitique, les démocrates du Sénat américain cherchent à améliorer la compétitivité face à la Chine et à contrer une éventuelle agression contre Taiwan. L'union européenne alloue 500m€ pour stimuler la production d'armements, soutenir l'industrie de la défense européenne et reconstituer les stocks. Bruxelles envisage des sanctions contre les entreprises chinoises soutenant la guerre russe et explore la sécurité et le commerce en Afghanistan, y compris une intégration potentielle dans le projet chinois de la « Belt and Road ». La Chine assouplit les conditions d'embauche dans son armée et renforce la répression des sociétés de conseil étrangère pour restreindre l'accès étranger à des informations sensibles. Les dirigeants du G7 cherchent à établir des liens constructifs avec la Chine, tout en réduisant leur dépendance aux chaînes d'approvisionnement chinoises. Du côté des banques centrales, la BCE prévoit d'augmenter les taux pour lutter contre l'inflation, tandis que la Fed envisage une pause dans ses hausses de taux mais reste ouverte à la possibilité de nouvelles hausses de taux à venir si de nouvelles pressions inflationnistes se font sentir. Les incertitudes sur le comportement de la Fed ont été ravivées par la légère hausse de l'inflation en avril. En outre, la consommation est restée solide en avril et le marché de l'emploi est lui aussi solide. Les membres des deux banques centrales restent préoccupés par l'inflation, mais reconnaissent que les mesures prises peuvent prendre du temps à se refléter dans l'économie réelle. La BoE augmente ses taux de +25bps à 4.50%, et envisage de réduire ses avoirs en obligations gouvernementales. La BOK maintient son taux inchangé, tandis que la RBNZ relève ses taux de +25bps à leur plus haut niveau depuis 2008. Sur le plan économique, l'indice final PMI HCOB pour l'industrie manufacturière de la zone euro, s'est replié de 45,8 en avril à 44,8 en mai. Il signale ainsi une nouvelle contraction de l'activité dans le secteur et s'affiche au plus bas depuis 36 mois. La production et les nouvelles commandes ont enregistré leur plus fort recul depuis six mois, entraînant la première baisse des prix de ventes depuis 2020. Du côté des secteurs, le secteur de la technologie a connu la meilleure performance du mois grâce aux très bons résultats de Nvidia. Le titre a bondi de 24.4% sur la seule séance du jeudi 26/05 et a franchi la barre des 1000Mds\$ de capitalisation boursière le mardi 30/05 en séance suite à une impressionnante hausse alimentée par l'engouement mondial pour ses puces d'intelligence artificielle. Le secteur bancaire a aussi surperformé le marché dans la mesure où les craintes concernant le secteur se sont dissipées grâce à des résultats du 1er trimestre 2023 supérieurs aux attentes pour la quasi intégralité des banques européennes. En Europe, la saison des résultats du 1er trimestre 2023 a généralement été favorable, ce qui a conduit à des relèvements de prévisions du consensus. Le secteur de l'immobilier a quant à lui connu un mois très compliqué et a sous-performé le marché. La crise immobilière en Suède s'est aggravée après la dégradation de la notation de crédit de SBB pour la deuxième fois passant de BBB- à BB+, ce qui intensifie la pression de vente sur ses obligations. Au niveau du fond, l'effet sectoriel est négatif, avec une bonne contribution des secteurs de la technologie de l'information et de la consommation courante, mais une contribution négative des secteurs des services de communication et de l'énergie. L'effet pays est négatif,

OPCVM CPR EUROLAND PREMIUM ESG

avec une bonne contribution de la Belgique et de la Finlande, mais une contribution négative des Etats-Unis et de la France. Nous observons un effet neutre de notre facteur Blend, avec une contribution autour de -0,01%, et un effet positif de notre facteur défensif affichant une contribution de 0,07%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue de 0,29%, le facteur momentum des bénéficiaires contribue de -0,05% et le facteur qualité contribue de 0,02%. L'effet taille de capitalisation a été négligeable. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur Blend et sous-pondérés sur le facteur volatilité. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Anheuser-Busch (sous-pondéré, -14.8%), ASML Holding (surpondéré, 17.1%), Bayer (sous-pondéré, -9.1%), Banco Bilbao Vizcaya Argentaria (sous-pondéré, -8%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: L'Oreal (surpondéré, -7.8%), Ferrari (sous-pondéré, 5.7%), Adyen (sous-pondéré, 5.2%), TotalEnergies (surpondéré, -8.4%). Principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Siemens Energy, Banco Santander et LVMH et vendu Bank of Ireland. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur croissance et à une augmentation du facteur décote. Couverture : Dans un marché actions en baisse sur le mois (MSCI EMU à -2.46%), la couverture optionnelle a une contribution positive de 0.05% (dont 0.04% de tactique) à la performance sur la période. La volatilité implicite à 13 mois baisse sur la période ; -1pt sur le put 3700 juin 2024. Globalement sur la partie couverture, la contribution de l'effet Delta (variation du sous-jacent et dividende) est estimée à +0.23% ; la contribution de l'effet Thêta (passage du temps) est estimée à -0.13% ; la contribution de l'effet Véga (variation de la volatilité implicite) est estimée -0.08%. La contribution à l'effet taux est de -0.01%. Exposition : L'exposition actions est passée de 90.5% à 86.9%.

Juin 2023

Actions : Le STOXX600 clôture le mois de juin en légère hausse de +2.3%, un mois mitigé et dans l'incompréhension des marchés quant à leurs perspectives pour le deuxième semestre. Le mois a été marqué par la multiplication des hausses de taux d'intérêt des banques centrales et de signes d'une détérioration de la conjoncture économique. Les marchés ont été affectés par des données montrant la vulnérabilité de l'activité économique, les indicateurs PMI publiés en Europe confirment la transmission du resserrement de la politique monétaire à l'économie, avec une croissance du secteur privé quasiment à l'arrêt en Europe et en ralentissement au UK. Sur le front géopolitique, malgré les tensions persistantes entre les États-Unis et la Chine, des signes d'apaisement se font sentir. Les préoccupations se concentrent sur la situation politique et économique à Taiwan, où l'ingérence électorale chinoise suscite une vigilance accrue. Les relations sino-japonaises sont tendues, avec des préoccupations sur les mesures antidumping chinoises contre les produits japonais. En Europe, la Commission européenne cherche à protéger sa souveraineté économique, suscitant des désaccords avec la Chine. Sur le front de la guerre en Ukraine, une mutinerie de courte durée orchestrée par le chef du groupe Wagner a eu lieu, mais un accord a été trouvé avec l'aide du président biélorusse. Du côté des Banques Centrales, la plupart des banques centrales ont maintenu à la hausse leurs taux directeurs en optant pour un discours plus hawkish au regard de la pression inflationniste dans la plupart des économies mondiales. La BCE a augmenté ses taux directeurs de +0.25%, atteignant ainsi leur plus haut niveau depuis 2008. Cette décision a été prise en raison des pressions inflationnistes, notamment liées aux hausses des salaires, et d'une légère récession dans la zone euro. Christine Lagarde a également prévenu que d'autres hausses sont à prévoir au cours de l'année et la prochaine est « très probablement » prévue dès juillet. La Fed décide de faire une pause sur son cycle de hausse des taux après une 10ème hausse consécutive en mai. Jerome Powell a toutefois prévenu que la Fed n'en avait pas fini avec le resserrement monétaire et prévoit encore 2 hausses d'ici fin 2023. La décision de faire une pause s'explique en partie par la baisse de l'inflation depuis son pic de l'année dernière, ainsi que par les effets des hausses précédentes qui se diffusent encore dans l'économie. De son côté la BoE a surpris les attentes en augmentant les taux directeurs de +0.5% de manière plus importante que prévu. En Chine, la PBoC baisse de -0.1% les taux d'emprunt à 1 et 5 ans. Sur le plan économique, l'inflation a continué à se tasser aux États-Unis, en particulier l'inflation totale qui a reculé de 4,9% à 4% en glissement annuel. L'inflation sous-jacente s'est repliée mais dans une moindre mesure, de 5,5% à 5,3% en glissement annuel. Les prix des loyers n'ont que très lentement ralenti tandis que les véhicules d'occasion ont renoué avec leur tendance haussière. Du côté des secteurs, le secteur automobile (+8.1%) a surperformé le Stoxx600, les constructeurs automobiles européens ont eu des carnets de commandes bien remplis, la demande reste forte et la production s'accélère grâce aux pénuries d'équipement qui se dissipent. De plus la Chine a prolongé les allègements fiscaux pour les consommateurs achetant des voitures propres jusqu'en 2027. Le secteur immobilier (-1.3%) subit toujours des complications, et a sous-performé le marché, impacté par le discours Hawkish de la plupart des banques

OPCVM CPR EUROLAND PREMIUM ESG

centrales mondiale. Le secteur est sensible aux taux hypothécaires plus élevés. Au niveau du fonds, l'effet sectoriel est positif, avec une bonne contribution des secteurs de la Technologie de l'Information et de la Consommation discrétionnaire, mais négative pour le secteur de la Consommation courante et le secteur de la Santé. L'effet pays est positif, notamment avec une bonne contribution de la Finlande et de la Belgique mais négatif des Pays-Bas et de la France. Nous observons un effet positif de notre multi-facteur Blend, avec une contribution de 0.23%, et un effet négatif de notre multi-facteur Défensif affichant une contribution de -0.07%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection a contribué de -0.07%, le facteur Décote contribue de 0.01%, et le facteur Momentum de bénéfiques 0.09%. L'effet taille de capitalisation a été négligeable. L'effet lié à l'exclusion ESG a été négatif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a: Bayer (sous-pondéré, -2.4%): 0.07%, DSM-Firmenich (sous-pondéré, -3.3%): 0.03%, arGEN-X (sous-pondéré, -2.8%): 0.03%, Covestro (sous-pondéré, 30.9%): -0.04%, Ferrari (sous-pondéré, 10.4%): -0.06%, Banco Bilbao Vizcaya Argentaria S.A. (sous-pondéré, 12.4%): -0.08%, UniCredit (sous-pondéré, 13.5%): -0.10% Nous étions surpondérés sur le multi-facteur Défensif et sous-pondérés sur le facteur Volatilité. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Bayer (sous-pondéré, -2.4%), Renault (surpondéré, 22.4%), DSM-Firmenich (sous-pondéré, -3.3%), L'Oreal (surpondéré, 6.7%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: UniCredit (sous-pondéré, 13.5%), Banco Bilbao Vizcaya Argentaria (sous-pondéré, 12.4%), Ferrari (sous-pondéré, 10.4%), Siemens Energie (surpondéré, -32.8%). Voici les principales opérations réalisées sur la période : nous avons acheté Airbus, Redes Energeticas Nacionais, ENGIE et vendu TotalEnergies, Safran et KONE Corporation. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur Momentum de bénéfiques et à une augmentation du facteur Décote. Couverture : Dans un marché actions en hausse sur le mois (MSCI EMU à +3.8%), la couverture optionnelle a une contribution négative de -0.7% (dont -0.08% de tactique) à la performance sur la période. La volatilité implicite à 18mois baisse sur la période ; -1.2pt sur le put 3700 décembre 2024. Globalement sur la partie couverture, la contribution de l'effet Delta (variation du sous-jacent et dividende) est estimée à -0.38% ; la contribution de l'effet Thêta (passage du temps) est estimée à -0.07% ; la contribution de l'effet Véga (variation de la volatilité implicite) est estimée -0.15%. La contribution à l'effet taux est de -0.03%. Exposition : L'exposition actions est passée de 86.9% à 89%.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille CPR EUROLAND PREMIUM ESG et de son benchmark s'établissent à :

- Part CPR Euroland Premium ESG - F en devise EUR : 18,49% / 24,08% avec une Tracking Error de 3,77%
- Part CPR Euroland Premium ESG - I en devise EUR : 18,14% / 24,08% avec une Tracking Error de 3,77%
- Part CPR Euroland Premium ESG - P en devise EUR : 17,39% / 24,08% avec une Tracking Error de 3,77%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

OPCVM CPR EUROLAND PREMIUM ESG

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
SANOFI	2 393 450,28	3 008 330,20
ASML HOLDING NV	1 381 807,90	2 198 936,60
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	486 471,40	2 632 840,60
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI PART Z C	2 545 711,27	
CPR CASH P SICAV		2 436 912,30
TOTALENERGIES SE	478 110,03	1 897 906,06
BNP PARIBAS	1 642 283,78	523 375,79
DEUTSCHE TELEKOM AG	286 889,35	1 238 749,62
IBERDROLA SA	1 162 768,97	356 233,33
CNH INDUSTRIAL NV	568 463,02	946 555,52

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 9 476 274,73**

o Prêts de titres : 9 476 274,73

o Emprunt de titres :

o Prises en pensions :

o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 19 347 317,78**

o Change à terme :

o Future : 4 205 650,00

o Options : 15 141 667,78

o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
BNP PARIBAS SECURITIES CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG CREDIT AGRICOLE CIB GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE HSBC FRANCE EX CCF NATIXIS SOCIETE GENERALE PAR	

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM CPR EUROLAND PREMIUM ESG

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	5 924 372,38
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces (*)	5 503 361,00
Total	11 427 733,38
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	21 587,40
. Autres revenus	
Total des revenus	21 587,40
. Frais opérationnels directs (**)	7 587,20
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	7 587,20

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

(**) dont 7 570,53 euros rétrocédés à Amundi Intermédiation et/ou le Gestionnaire financier.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
--	-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

a) Titres et matières premières prêtés

Montant	9 476 274,73				
% de l'Actif Net*	9,04%				

*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	9 476 274,73				
% de l'Actif Net	8,96%				

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA (MADRID) ESPAGNE	2 330 369,64				
RYANAIR HOLDINGS PLC IRLANDE	2 131 062,07				
ENERGIAS DE PORTUGAL - EDP PORTUGAL	1 096 843,80				
INTERNATIONAL CONSOLIDATED AIRLINES GROU ESPAGNE	366 096,87				

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

CREDIT AGRICOLE CIB FRANCE	4 085 466,80				
BNP PARIBAS SECURITIES FRANCE	2 150 899,37				
NATIXIS FRANCE	1 262 010,79				
SOCIETE GENERALE PAR FRANCE	1 073 268,63				
HSBC FRANCE EX CCF FRANCE	534 423,56				
GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE ALLEMAGNE	256 773,70				
CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG ALLEMAGNE	113 431,88				

OPCVM CPR EUROLAND PREMIUM ESG

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions	5 924 372,38				
- Obligations					
- OPC					
- TCN					
- Cash	5 503 361,00				
Rating					
Monnaie de la garantie					
Euro	11 427 733,38				

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes	5 924 372,38				

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois	77 680,00				
1 à 3 mois	319 470,00				
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes	9 079 124,73				

OPCVM CPR EUROLAND PREMIUM ESG

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)				
Montant utilisé (%)				
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros				

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank				
Titres	5 924 372,38			
Cash	5 503 361,00			

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres				
Cash				

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus				
- OPC	21 587,40			
- Gestionnaire				
- Tiers				
Coûts				
- OPC	7 587,20			
- Gestionnaire				
- Tiers				

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

CPR Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

i) Données sur la réutilisation des garanties

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

OPCVM CPR EUROLAND PREMIUM ESG

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.
Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

CPR Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, CPR Asset Management, a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPC, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus provenant des opérations de prêts de titres bénéficient à l'OPC, déduction faite des coûts opérationnels supportés par la société de gestion dans le cadre de la mise en place de ces opérations, lesquels coûts n'excéderont pas 40% des revenus générés par lesdites opérations.

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la documentation juridique de votre FCP a été modifiée comme suit :

- **Reclassification des OPC de CPR Asset Management sujets à l'Article 9 du Règlement SFDR en article 8 :**

CPR Asset Management a décidé de reclassifier les OPC sujets à l'Article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR ») en OPC sujets à l'Article 8 du Règlement SFDR.

Cette reclassification fait suite aux publications européennes quant à l'interprétation règlementaire stricte de l'article 9 du Règlement SFDR.

Aussi, votre FCP est classé article 8 du Règlement SFDR (et non plus article 9 du Règlement SFDR).

- **Insertion dans le prospectus de votre FCP des informations précontractuelles (PCD) conformément à SFDR niveau II :**

Le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le Règlement SFDR (« SFDR Niveau II ») définissant les normes techniques de réglementation (RTS) à utiliser par les acteurs des marchés financiers et les produits financiers lors de la publication d'informations liées au développement durable en vertu du Règlement SFDR a été adopté et publié le 25 juillet 2022 au Journal officiel de l'UE et est applicable depuis le 01/01/2023.

Ainsi et afin de se conformer à SFDR Niveau II, il a été ajouté au prospectus de votre FCP une nouvelle annexe intégrant les informations précontractuelles relatives aux caractéristiques environnementales et/ou sociales (PCD) qui détaille le contenu des informations requises en vertu du Règlement SFDR et du règlement taxonomie (Article 8 du Règlement SFDR).

Informations spécifiques

Détention en OPC

La documentation juridique d'OPC prévoit qu'il peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif en part d'OPC et/ou fonds d'investissement dans le respect des contraintes de l'OPC.

Droit de vote

Les informations et documents relatifs à la politique de vote et à l'exercice des droits de vote en Assemblée Générale des OPC de CPR Asset Management sont adressés aux actionnaires ou porteurs de parts sur simple demande écrite à l'adresse postale de la société de gestion : CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. Site internet : www.cpr-am.com Télécopie : 01-53-15-70-70.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la société de gestion ou par les entités de son Groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques du bilan : 3. Compléments d'information, 3.9.3. Instruments financiers du Groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos.

Calcul du risque global

- Méthode choisie de calcul du ratio du risque global :
 - Méthode VaR relative.
 - Le pas de calcul est quotidien, les résultats sont présentés annualisés (racine du temps).
 - L'intervalle de calcul proposé est 95% et le 99%.
 - La profondeur d'historique est de 1 an, 262 scénarios et va du 30/06/2022 au 30/06/2023.
- VAR 95 :
 - Maximum : 0,907
 - Minimum : 0,587
 - Moyenne : 0,8
- VAR 99 :
 - Maximum : 0,922
 - Minimum : 0,511
 - Moyenne : 0,775
- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée
Niveau de levier indicatif : 153,26%.

Informations réglementaires

Description succincte de la procédure de choix des intermédiaires

Le comité courtiers et contreparties de CPR AM est l'instance qui valide formellement la liste des intermédiaires, contreparties et brokers de recherche sélectionnés par la société de gestion. Le comité courtiers et contreparties se réunit plusieurs fois par an. Présidé par la Direction Générale de CPR AM, il rassemble le Directeur des Investissements, les Directeurs de Gestion, les représentants de la table de négociation Amundi Intermédiation, le Responsable du Service Juridique, le Responsable du Contrôle des Risques et le Responsable de la Conformité.

Le comité courtiers et contreparties a pour objet :

- d'arrêter la liste des courtiers/intermédiaires financiers ;
- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) affectés à chaque courtier ;
- de se prononcer sur la qualité des prestations des courtiers.

L'appréciation des brokers et contreparties en vue de définir ceux figurant sur la liste autorisée et les volumes maximum admis pour chacun d'entre eux, fait intervenir plusieurs équipes qui se prononcent au regard de différents critères :

- Risque de contrepartie ;
- Qualité de l'exécution des ordres ;
- Evaluation des prestations d'aide à la décision d'investissement.

Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément à l'article 314–75-V du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, CPR Asset Management tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation facturés aux OPC de CPR AM

Conformément à l'article 314-82 du règlement générale de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles CPR Asset Management a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de CPR AM est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « *Directive AIFM* »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « *Directive UCITS V* »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

OPCVM CPR EUROLAND PREMIUM ESG

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1^{er} février 2022, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2021 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2022.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'année 2022, les effectifs de CPR AM ont augmenté du fait de l'intégration de collaborateurs issus de la société Lyxor.

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par CPR AM à l'ensemble de son personnel (120 collaborateurs au 31 décembre 2022) s'est élevé à 16 764 528 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par CPR AM sur l'exercice : 10 866 782 euros, soit 65% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par CPR AM sur l'exercice : 5 897 746 euros, soit 35% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 1 819 960 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (6 collaborateurs au 31 décembre 2022). Du fait du nombre réduit de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (4 collaborateurs au 31 décembre 2022), le montant total des rémunérations (fixes et variables différés et non différés) versées à cette catégorie de personnel n'est pas publié.

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans

OPCVM CPR EUROLAND PREMIUM ESG

- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1, 3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

OPCVM CPR EUROLAND PREMIUM ESG

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

CPR AM applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que CPR AM exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de CPR AM. De plus, CPR AM met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles CPR AM a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

CPR AM exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport) ;
- Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique ;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction ;
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse ;
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de CPR AM (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

OPCVM CPR EUROLAND PREMIUM ESG

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de CPR AM répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de CPR AM mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, CPR AM a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, CPR AM limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de CPR AM s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, CPR AM est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. CPR AM applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par CPR AM sont disponibles sur son site Internet : <https://www.cpr-am.fr/Investissement-Responsable>.

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en

OPCVM CPR EUROLAND PREMIUM ESG

mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

CPR EUROLAND PREMIUM ESG

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
CPR Asset Management

91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

Aux porteurs de parts du FCP CPR EUROLAND PREMIUM ESG,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CPR EUROLAND PREMIUM ESG constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 18 octobre 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane Collas
Stéphane COLLAS

Jean-Marc LECAT
Jean-Marc LECAT

Comptes annuels

Bilan Actif au 30/06/2023 en EUR

	30/06/2023	30/06/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	100 839 318,24	109 644 560,52
Actions et valeurs assimilées	87 197 565,94	86 354 230,05
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	87 197 565,94	86 354 230,05
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	2 556 747,09	2 417 866,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 556 747,09	2 417 866,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres	9 484 655,21	14 037 964,47
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés	9 484 655,21	14 037 964,47
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	1 600 350,00	6 834 500,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 600 350,00	6 834 500,00
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	11 376 861,98	834 564,52
Opérations de change à terme de devises		
Autres	11 376 861,98	834 564,52
COMPTES FINANCIERS	5 424 965,37	11 707 320,66
Liquidités	5 424 965,37	11 707 320,66
TOTAL DE L'ACTIF	117 641 145,59	122 186 445,70

Bilan Passif au 30/06/2023 en EUR

	30/06/2023	30/06/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	102 261 531,13	99 232 283,43
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	973 287,37	2 379 595,83
Résultat de l'exercice (a, b)	2 509 417,42	3 014 164,67
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	105 744 235,92	104 626 043,93
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	6 298 622,38	6 302 548,95
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres	5 924 372,38	4 600 328,95
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		-40,18
Autres opérations temporaires	5 924 372,38	4 600 369,13
Instruments financiers à terme	374 250,00	1 702 220,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	374 250,00	1 702 220,00
Autres opérations		
DETTES	5 598 287,29	11 257 852,82
Opérations de change à terme de devises		
Autres	5 598 287,29	11 257 852,82
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	117 641 145,59	122 186 445,70

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-Bilan au 30/06/2023 en EUR

	30/06/2023	30/06/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
DJ EURO STOXX 50 03/2023 PUT 3400		6 809 529,06
DJ EURO STOXX 50 03/2023 PUT 2700		2 425 311,72
DJ EURO STOXX 50 06/2023 PUT 3600		13 543 051,20
DJ EURO STOXX 50 06/2023 PUT 2900		2 926 266,42
DJ EURO STOXX 50 06/2024 PUT 2900	197 959,05	
DJ EURO STOXX 50 06/2024 PUT 2600	369 523,56	
DJ EURO STOXX 50 06/2024 PUT 4000	4 328 704,56	
DJ EURO STOXX 50 07/2023 PUT 4000	409 115,37	
DJ EURO STOXX 50 07/2023 PUT 4150	910 611,63	
DJ EURO STOXX 50 12/2022 PUT 3100		2 611 874,16
DJ EURO STOXX 50 12/2022 PUT 3600		8 459 570,20
DJ EURO STOXX 50 12/2022 PUT 3300		5 470 425,32
DJ EURO STOXX 50 12/2022 PUT 2800		1 124 556,93
DJ EURO STOXX 50 12/2023 PUT 2400		833 312,23
DJ EURO STOXX 50 12/2023 PUT 3200	448 707,18	
DJ EURO STOXX 50 12/2023 PUT 3100		1 989 999,36
DJ EURO STOXX 50 12/2023 PUT 3900	1 887 209,61	
DJ EURO STOXX 50 12/2024 PUT 2900	1 108 570,68	
DJ EURO STOXX 50 12/2024 PUT 3700	5 481 266,14	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0922		4 301 250,00
EURO STOXX 50 0923	4 205 650,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat au 30/06/2023 en EUR

	30/06/2023	30/06/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	15 048,47	410,87
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 960 281,37	3 873 901,61
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	21 587,40	25 241,35
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	2 996 917,24	3 899 553,83
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	16,67	14,77
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	3 615,68	9 891,95
Autres charges financières		
TOTAL (2)	3 632,35	9 906,72
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	2 993 284,89	3 889 647,11
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	571 660,31	687 220,16
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	2 421 624,58	3 202 426,95
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	87 792,84	-188 262,28
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	2 509 417,42	3 014 164,67

Annexes aux comptes annuels

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

OPCVM CPR EUROLAND PREMIUM ESG

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

OPCVM CPR EUROLAND PREMIUM ESG

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011052828 - Part CPR EUROLAND PREMIUM F : Taux de frais maximum de 0,35% TTC

FR0011052844 - Part CPR EUROLAND PREMIUM I : Taux de frais maximum de 0,75% TTC

FR0013199981 - Part CPR EUROLAND PREMIUM P : Taux de frais maximum de 1,50% TTC.

Le fonds a pris en charge un montant de 945,12€ lié à la cotisation AMF.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part CPR EUROLAND PREMIUM F	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR EUROLAND PREMIUM I	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR EUROLAND PREMIUM P	Capitalisation	Capitalisation

2. Évolution de l'actif net au 30/06/2023 en EUR

	30/06/2023	30/06/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	104 626 043,93	121 985 734,11
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	6 446 766,24	10 592 131,85
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-21 496 367,26	-16 522 351,33
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	8 992 766,38	5 681 878,80
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 267 145,38	-2 359 927,37
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	2 960 909,49	3 234 474,50
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-5 632 116,58	-3 939 084,00
Frais de transactions	-209 004,75	-162 861,52
Différences de change	-21 875,17	39 190,82
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	14 479 304,85	-19 792 120,88
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	13 572 240,55	-907 064,30
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	907 064,30	-18 885 056,58
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-1 556 670,41	2 666 552,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-130 303,41	1 426 367,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-1 426 367,00	1 240 185,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 421 624,58	3 202 426,95
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	105 744 235,92	104 626 043,93

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	15 141 667,78	14,32
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	15 141 667,78	14,32
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	4 205 650,00	3,98
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	4 205 650,00	3,98

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							5 424 965,37	5,13
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

OPCVM CPR EUROLAND PREMIUM ESG

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	5 424 965,37	5,13								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 USD		Devise 3 CHF		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	554 192,16	0,52						
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres	21,01		15,00		422,49			
Créances								
Comptes financiers	3 930,08		21 412,23	0,02	124,59			
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	7,36		5,25		147,89			
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

OPCVM CPR EUROLAND PREMIUM ESG

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/06/2023
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	10 333 293,65
	Coupons et dividendes en espèces	77 074,33
	Collatéraux	966 494,00
TOTAL DES CRÉANCES		11 376 861,98
DETTES		
	Frais de gestion fixe	78 809,54
	Collatéraux	5 503 361,00
	Autres dettes	16 116,75
TOTAL DES DETTES		5 598 287,29
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		5 778 574,69

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part CPR EUROLAND PREMIUM F		
Parts souscrites durant l'exercice	0,725	131 504,45
Parts rachetées durant l'exercice	-63,160	-9 578 560,29
Solde net des souscriptions/rachats	-62,435	-9 447 055,84
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	132,549	
Part CPR EUROLAND PREMIUM I		
Parts souscrites durant l'exercice	435,616	6 315 261,79
Parts rachetées durant l'exercice	-878,515	-11 917 806,97
Solde net des souscriptions/rachats	-442,899	-5 602 545,18
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 506,441	
Part CPR EUROLAND PREMIUM P		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	8,258	

OPCVM CPR EUROLAND PREMIUM ESG

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part CPR EUROLAND PREMIUM F Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR EUROLAND PREMIUM I Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR EUROLAND PREMIUM P Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

OPCVM CPR EUROLAND PREMIUM ESG

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/06/2023
Part CPR EUROLAND PREMIUM F	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	83 015,66
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,35
Rétrocessions des frais de gestion	
Part CPR EUROLAND PREMIUM I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	488 512,54
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,65
Rétrocessions des frais de gestion	
Part CPR EUROLAND PREMIUM P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	132,11
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,29
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	30/06/2023
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

OPCVM CPR EUROLAND PREMIUM ESG

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/06/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2023
Actions			381 302,78
	FR0000045072	CREDIT AGRICOLE	381 302,78
Obligations			
TCN			
OPC			2 556 747,09
	FR0014005XL2	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI PART Z C	2 556 747,09
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			2 938 049,87

OPCVM CPR EUROLAND PREMIUM ESG

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/06/2023	30/06/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	2 509 417,42	3 014 164,67
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	2 509 417,42	3 014 164,67

	30/06/2023	30/06/2022
Part CPR EUROLAND PREMIUM F		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	625 807,03	936 941,57
Total	625 807,03	936 941,57

	30/06/2023	30/06/2022
Part CPR EUROLAND PREMIUM I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 883 418,67	2 077 026,73
Total	1 883 418,67	2 077 026,73

	30/06/2023	30/06/2022
Part CPR EUROLAND PREMIUM P		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	191,72	196,37
Total	191,72	196,37

OPCVM CPR EUROLAND PREMIUM ESG

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/06/2023	30/06/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	973 287,37	2 379 595,83
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	973 287,37	2 379 595,83

	30/06/2023	30/06/2022
Part CPR EUROLAND PREMIUM F		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	223 198,93	683 681,69
Total	223 198,93	683 681,69

	30/06/2023	30/06/2022
Part CPR EUROLAND PREMIUM I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	749 986,27	1 695 698,48
Total	749 986,27	1 695 698,48

	30/06/2023	30/06/2022
Part CPR EUROLAND PREMIUM P		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	102,17	215,66
Total	102,17	215,66

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
Actif net Global en EUR	174 701 583,14	126 053 978,44	121 985 734,11	104 626 043,93	105 744 235,92
Part CPR EUROLAND PREMIUM F en EUR					
Actif net	56 509 873,13	43 607 329,15	39 132 326,84	30 064 252,58	24 216 595,12
Nombre de titres	401,747	323,473	229,984	194,984	132,549
Valeur liquidative unitaire	140 660,34	134 809,79	170 152,38	154 188,30	182 699,19
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-6 595,49	-5 009,45	15 872,45	3 506,34	1 683,89
Capitalisation unitaire sur résultat	3 967,99	1 974,59	3 310,34	4 805,22	4 721,32
Part CPR EUROLAND PREMIUM I en EUR					
Actif net	118 183 902,41	82 439 237,08	82 844 140,35	74 552 326,47	81 516 530,39
Nombre de titres	10 245,421	7 479,382	5 972,826	5 949,340	5 506,441
Valeur liquidative unitaire	11 535,29	11 022,19	13 870,17	12 531,19	14 803,85
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-541,77	-410,20	1 295,22	285,02	136,20
Capitalisation unitaire sur résultat	292,19	127,41	233,31	349,11	342,03
Part CPR EUROLAND PREMIUM P en EUR					
Actif net	7 807,60	7 412,21	9 266,92	9 464,88	11 110,41
Nombre de titres	7,258	7,258	7,258	8,258	8,258
Valeur liquidative unitaire	1 075,723	1 021,246	1 276,786	1 146,146	1 345,411
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-50,60	-38,07	119,56	26,11	12,37
Capitalisation unitaire sur résultat	20,19	5,01	14,13	23,77	23,21

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS NOM.	EUR	2 441	433 960,98	0,41
ALLIANZ SE-REG	EUR	9 469	2 018 790,80	1,91
BASF SE	EUR	21 691	964 598,77	0,91
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	9 932	1 117 548,64	1,06
BMW VZ	EUR	3 061	318 956,20	0,30
COMMERZBANK AG	EUR	6 010	61 001,50	0,05
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	9 302	306 966,00	0,29
DELIVERY HERO SE	EUR	1 773	71 638,07	0,07
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	4 809	813 201,90	0,76
DEUTSCHE LUFTHANSA NOMINATIVE	EUR	28 671	268 905,31	0,25
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	22 123	989 561,79	0,94
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	87 493	1 747 760,17	1,65
E.ON AG NOM.	EUR	53 016	619 226,88	0,59
HANNOVER RUECKVERSICHERUNGS NAMEN	EUR	2 158	419 407,30	0,40
HEIDELBERGER ZEMENT	EUR	4 112	309 222,40	0,29
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	EUR	5 229	383 076,54	0,37
HOCHTIEF	EUR	657	52 034,40	0,05
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	30 100	1 137 328,50	1,08
KNORR-BREMSE AG	EUR	2 631	184 117,38	0,17
LEG IMMOBILIEN AG	EUR	5 241	275 886,24	0,27
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	3 464	255 192,88	0,24
MERCK KGA	EUR	3 501	530 576,55	0,50
MTU AERO ENGINES HOLDINGS AG	EUR	1 896	450 110,40	0,42
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	3 231	1 110 171,60	1,05
RWE AG	EUR	12 425	495 384,75	0,47
SAP SE	EUR	21 708	2 716 539,12	2,57
SARTORIUS PRIV.	EUR	10	3 171,00	0,01
SIEMENS AG-REG	EUR	2 816	429 552,64	0,41
SIEMENS ENERGY AG	EUR	2 310	37 375,80	0,03
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	7 376	382 519,36	0,36
SYMRISE AG	EUR	3 077	295 453,54	0,28
TRATON SE	EUR	12 324	241 550,40	0,23
VOLKSWAGEN AG-PREF	EUR	5 346	657 237,24	0,62
VONOVIA SE	EUR	10 010	179 128,95	0,17
ZALANDO SE	EUR	5 266	138 811,76	0,13
TOTAL ALLEMAGNE			20 415 965,76	19,31
AUTRICHE				
ERSTE GROUP BANK	EUR	11 334	363 708,06	0,34
OMV AG	EUR	2 996	116 364,64	0,11

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TELEKOM AUSTRIA AG	EUR	10	67,80	
TOTAL AUTRICHE			480 140,50	0,45
BELGIQUE				
D'IETEREN GROUP	EUR	1 160	187 804,00	0,18
FAGRON	EUR	8 570	132 149,40	0,12
KBC GROUPE	EUR	5 560	355 395,20	0,34
SOLVAY	EUR	3 177	325 007,10	0,31
UMICORE	EUR	3 120	79 840,80	0,08
TOTAL BELGIQUE			1 080 196,50	1,03
ESPAGNE				
ACCIONA S.A.	EUR	842	130 846,80	0,12
AENA SME SA	EUR	1 473	218 004,00	0,21
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	10 400	724 880,00	0,69
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	410 586	1 389 833,61	1,31
CELLNEX TELECOM SA	EUR	9 111	337 015,89	0,32
COMP DE DIST INTE LOGI HLD	EUR	11 133	274 762,44	0,26
CORPORACION FINANCIERA ALBA	EUR	5 246	255 480,20	0,24
CORPORACION FINANCIERA ALBA RTS	EUR	5 536	5 812,80	0,01
ENDESA SA	EUR	9 706	190 722,90	0,18
IBERDROLA SA	EUR	108 511	1 296 706,45	1,23
INDITEX	EUR	24 416	865 791,36	0,81
INTL CONSOLIDATED AIRLINE-DI	EUR	80 351	151 622,34	0,14
REPSOL	EUR	40 794	543 784,02	0,51
TELEFONICA SA	EUR	105 177	390 837,73	0,37
TOTAL ESPAGNE			6 776 100,54	6,40
FINLANDE				
ELISA COMMUNICATION OXJ - A	EUR	6 774	331 519,56	0,32
KONE OY B NEW	EUR	85	4 065,55	
NESTE OYJ	EUR	8 738	308 101,88	0,29
NOKIA (AB) OYJ	EUR	104 920	402 420,66	0,38
SAMPO OYJ A	EUR	6 010	247 131,20	0,23
TOTAL FINLANDE			1 293 238,85	1,22
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	9 853	1 617 862,60	1,53
AXA	EUR	35 133	949 469,33	0,90
BNP PARIBAS	EUR	19 905	1 148 916,60	1,08
BOUYGUES	EUR	4	123,04	
CAPGEMINI SE	EUR	3 556	617 143,80	0,58
CARREFOUR	EUR	1 768	30 683,64	0,03
CREDIT AGRICOLE	EUR	35 072	381 302,78	0,36
DANONE	EUR	10 854	609 343,56	0,58
DASSAULT SYST.	EUR	15 234	618 881,25	0,58
EIFFAGE	EUR	4 952	473 312,16	0,45

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ENGIE	EUR	15 764	240 054,19	0,23
ESSILORLUXOTTICA	EUR	5 137	886 646,20	0,84
EURAZEO	EUR	2 754	177 495,30	0,17
GECINA NOMINATIVE	EUR	1 041	101 549,55	0,10
HERMES INTERNATIONAL	EUR	663	1 319 370,00	1,25
KERING	EUR	1 498	757 388,80	0,72
L'OREAL	EUR	6 213	2 653 572,30	2,51
LA FRANCAISE DES JEUX	EUR	2 312	83 324,48	0,08
LEGRAND SA	EUR	6 965	632 422,00	0,60
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	5 301	4 574 763,00	4,33
MERSEN	EUR	4 784	198 536,00	0,18
MICHELIN (CGDE)	EUR	10 391	281 180,46	0,26
ORANGE	EUR	60 714	649 761,23	0,61
PERNOD RICARD	EUR	425	86 020,00	0,08
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	7 800	573 300,00	0,55
RENAULT SA	EUR	8 673	334 604,34	0,32
SAFRAN SA	EUR	3 291	472 126,86	0,45
SAINT-GOBAIN	EUR	9 189	512 102,97	0,48
SANOFI	EUR	19 958	1 959 875,60	1,86
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	10 566	1 758 816,36	1,66
SOCIETE GENERALE SA	EUR	24 089	573 318,20	0,54
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	EUR	1 268	127 877,80	0,12
THALES	EUR	2 267	311 032,40	0,29
TOTALENERGIES SE	EUR	43 904	2 307 155,20	2,18
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	3 163	152 298,45	0,15
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	13 780	398 931,00	0,38
VINCI SA	EUR	13 790	1 466 980,20	1,39
VIVENDI	EUR	12 655	106 377,93	0,10
WENDEL	EUR	1 426	134 044,00	0,12
WORLDLINE SA	EUR	5 923	198 420,50	0,18
TOTAL FRANCE			30 476 384,08	28,82
IRLANDE				
CRH PLC	EUR	17 403	878 851,50	0,83
FLUTTER ENTERTAINMENT PLC-DI	GBP	3 010	554 192,16	0,52
GREENCOAT RENEWABLES PLC	EUR	165 278	168 253,00	0,16
KINGSPAN GROUP	EUR	2 532	154 198,80	0,15
TOTAL IRLANDE			1 755 495,46	1,66
ITALIE				
A2A Az./ EX AEM	EUR	132 739	222 072,35	0,21
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	26 232	488 439,84	0,46
BANCA MEDIOLANUM	EUR	22 423	185 707,29	0,18
DAVIDE CAMPARI-MILANO NV	EUR	1 800	22 842,00	0,03
ENEL SPA	EUR	161 444	995 786,59	0,94

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FINECOBANK SPA	EUR	18 531	228 209,27	0,21
INTESA SANPAOLO	EUR	350 867	842 080,80	0,80
MEDIOBANCA SPA	EUR	3 758	41 187,68	0,04
NEXI SPA	EUR	23 850	171 290,70	0,16
PRYSMIAN SPA	EUR	7 288	278 984,64	0,26
RAI WAY	EUR	27 229	150 031,79	0,14
SNAM	EUR	45 396	217 310,65	0,20
TERNA	EUR	32 099	250 564,79	0,24
TOTAL ITALIE			4 094 508,39	3,87
LUXEMBOURG				
EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	1 589	92 416,24	0,09
GRAND CITY PROPERTIES	EUR	20 595	148 181,03	0,14
TENARIS SA	EUR	11 099	152 222,79	0,15
TOTAL LUXEMBOURG			392 820,06	0,38
PAYS-BAS				
AEGON	EUR	915	4 236,45	
AIRBUS SE	EUR	5 930	784 894,80	0,74
AKZO NOBEL	EUR	2 307	172 379,04	0,16
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	809	314 175,15	0,30
ASML HOLDING NV	EUR	7 971	5 284 773,00	4,99
ASR NEDERLAND NV	EUR	5 345	220 427,80	0,21
CNH INDUSTRIAL NV	EUR	30 815	406 912,08	0,39
HEINEKEN	EUR	6 192	583 162,56	0,55
IMCD BV	EUR	679	89 424,30	0,09
ING GROEP NV	EUR	85 604	1 056 182,15	1,00
IVECO GROUP NV	EUR	726	5 990,95	0,01
JUST EAT TAKEAWAY	EUR	10	140,36	
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	22 310	697 410,60	0,66
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	79 631	260 313,74	0,25
NN GROUP NV	EUR	581	19 701,71	0,02
OCI NV REG	EUR	2 787	61 230,39	0,05
PROSUS NV	EUR	16 816	1 128 521,76	1,07
QIAGEN N.V.	EUR	5 449	224 171,86	0,21
RANDSTAD N.V.	EUR	63	3 043,53	
ROYAL PHILIPS	EUR	30	594,24	
STELLANTIS NV	EUR	52 272	841 056,48	0,80
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	10	203,50	
WOLTERS KLUWER	EUR	5 990	696 637,00	0,66
TOTAL PAYS-BAS			12 855 583,45	12,16
PORTUGAL				
ELEC DE PORTUGAL	EUR	33 009	147 748,28	0,14
GALP ENERGIA SGPS SA	EUR	10	107,20	

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
REN-REDES ENERGETICAS NACIONAIS SGPS S.A.	EUR	105 244	262 583,78	0,25
TOTAL PORTUGAL			410 439,26	0,39
ROYAUME-UNI				
RELX PLC	EUR	16 404	500 978,16	0,47
TOTAL ROYAUME-UNI			500 978,16	0,47
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	16 270	741 342,55	0,70
TOTAL SUISSE			741 342,55	0,70
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			81 273 193,56	76,86
TOTAL Actions et valeurs assimilées			81 273 193,56	76,86
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI PART Z C	EUR	25,273	2 556 747,09	2,42
TOTAL FRANCE			2 556 747,09	2,42
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			2 556 747,09	2,42
TOTAL Organismes de placement collectif			2 556 747,09	2,42
Titres reçus en garantie				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	EUR	331 395	2 330 369,64	2,20
ELEC DE PORTUGAL	EUR	245 050	1 096 843,80	1,03
INTL CONSOLIDATED AIRLINE-DI	EUR	194 010	366 096,87	0,35
RYANAIR HOLDINGS PLC	EUR	123 791	2 131 062,07	2,02
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			5 924 372,38	5,60
TOTAL Titres reçus en garantie			5 924 372,38	5,60
Dettes représentatives des titres reçus en garantie			-5 924 372,38	-5,60
Créance représentative de titres prêtés				
ALLEMAGNE				
COMMERZBANK AG	EUR	24 972	253 465,80	0,24
DELIVERY HERO SE	EUR	4 501	181 862,91	0,18
HOCHTIEF	EUR	3 394	268 804,80	0,25
LEG IMMOBILIEN AG	EUR	1 660	87 382,40	0,09
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	15 000	1 105 050,00	1,04
SARTORIUS PRIV.	EUR	1 284	407 156,40	0,39
SIEMENS AG-REG	EUR	14 600	2 227 084,00	2,11
SIEMENS ENERGY AG	EUR	14 005	226 600,90	0,21
VONOVIA SE	EUR	17 092	305 861,35	0,28
ZALANDO SE	EUR	1 080	28 468,80	0,02
TOTAL ALLEMAGNE			5 091 737,36	4,81
AUTRICHE				
OMV AG	EUR	2 000	77 680,00	0,07

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TELEKOM AUSTRIA AG	EUR	26 415	179 093,70	0,17
TOTAL AUTRICHE			256 773,70	0,24
BELGIQUE				
UMICORE	EUR	2 089	53 457,51	0,05
TOTAL BELGIQUE			53 457,51	0,05
FRANCE				
BOUYGUES	EUR	9 782	300 894,32	0,28
CARREFOUR	EUR	17 079	296 406,05	0,28
PERNOD RICARD	EUR	3 722	753 332,80	0,72
TOTAL FRANCE			1 350 633,17	1,28
ITALIE				
DAVIDE CAMPARI-MILANO NV	EUR	15 000	190 350,00	0,18
MEDIOBANCA SPA	EUR	30 000	328 800,00	0,31
TOTAL ITALIE			519 150,00	0,49
PAYS-BAS				
AEGON	EUR	69 000	319 470,00	0,30
IVECO GROUP NV	EUR	28 000	231 056,00	0,22
JUST EAT TAKEAWAY	EUR	8 220	115 375,92	0,11
NN GROUP NV	EUR	10 321	349 985,11	0,33
OCI NV REG	EUR	6 941	152 493,77	0,15
RANDSTAD N.V.	EUR	2 348	113 431,88	0,10
ROYAL PHILIPS	EUR	13 260	262 654,08	0,25
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	22 685	461 639,75	0,44
TOTAL PAYS-BAS			2 006 106,51	1,90
PORTUGAL				
GALP ENERGIA SGPS SA	EUR	18 509	198 416,48	0,19
TOTAL PORTUGAL			198 416,48	0,19
TOTAL Créance représentative de titres prêtés			9 476 274,73	8,96
Indemnités sur titres prêtés			8 380,48	0,01
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO STOXX 50 0923	EUR	95	76 950,00	0,07
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			76 950,00	0,07
TOTAL Engagements à terme fermes			76 950,00	0,07
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
DJ EURO STOXX 50 06/2024 PUT 2600	EUR	-300	-47 700,00	-0,05
DJ EURO STOXX 50 06/2024 PUT 2900	EUR	-100	-24 700,00	-0,02
DJ EURO STOXX 50 06/2024 PUT 4000	EUR	400	517 200,00	0,49
DJ EURO STOXX 50 07/2023 PUT 4000	EUR	-300	-8 400,00	-0,01
DJ EURO STOXX 50 07/2023 PUT 4150	EUR	300	16 800,00	0,02

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
DJ EURO STOXX 50 12/2023 PUT 3200	EUR	-300	-36 900,00	-0,03
DJ EURO STOXX 50 12/2023 PUT 3900	EUR	300	136 800,00	0,13
DJ EURO STOXX 50 12/2024 PUT 2900	EUR	-400	-179 600,00	-0,17
DJ EURO STOXX 50 12/2024 PUT 3700	EUR	700	852 600,00	0,80
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			1 226 100,00	1,16
TOTAL Engagements à terme conditionnels			1 226 100,00	1,16
TOTAL Instruments financier à terme			1 303 050,00	1,23
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-76 950	-76 950,00	-0,07
TOTAL Appel de marge			-76 950,00	-0,07
Créances			11 376 861,98	10,75
Dettes			-5 598 287,29	-5,29
Comptes financiers			5 424 965,37	5,13
Actif net			105 744 235,92	100,00

Part CPR EUROLAND PREMIUM F	EUR	132,549	182 699,19
Part CPR EUROLAND PREMIUM P	EUR	8,258	1 345,411
Part CPR EUROLAND PREMIUM I	EUR	5 506,441	14 803,85

Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
CPR Euroland Premium ESG

Identifiant d'entité juridique :
9695003BPTQZJLZ7H317

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



X

Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **70,84%** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **MSCI EMU (dividendes nets réinvestis)**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en

fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **1,18 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **1,03 (C)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés à ceux des périodes précédentes car le règlement n'était pas encore en vigueur.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ASML HOLDING NV	Technologies de l'info.	5,77%	NLD
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	Conso cyclique	5,00%	FRA

d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du 01/07/2022 au 30/06/2023

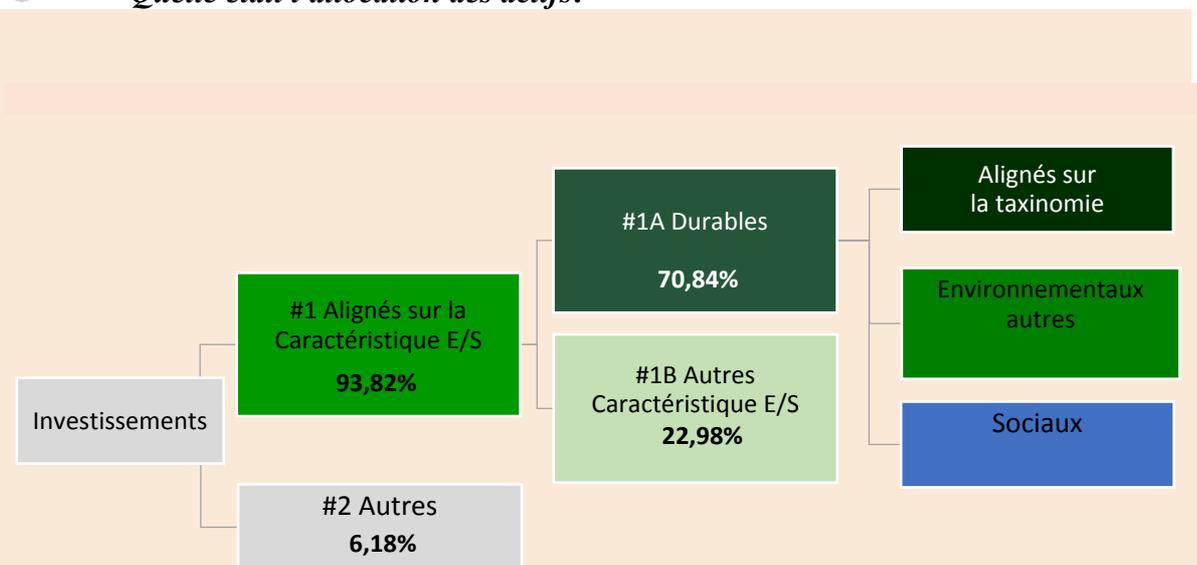
SAP SE / XETRA	Technologies de l'info.	2,97%	DEU
SIEMENS AG-REG	Industrie	2,90%	DEU
L OREAL	Conso non cyclique	2,90%	FRA
AMUNDI EURO LIQ SHORT TERM SRI - Z	Fonds	2,79%	FRA
TOTALENERGIES SE PARIS	Énergie	2,52%	FRA
ALLIANZ SE-REG	Finance	2,20%	DEU
SANOFI	Santé	2,14%	USA
SCHNEIDER ELECT SE	Industrie	1,92%	USA
DEUTSCHE TELEKOM NAM (XETRA)	Services de communication	1,91%	DEU
AIR LIQUIDE SA	Matériaux	1,77%	FRA
VINCI SA (PARIS)	Industrie	1,60%	FRA
BANCO SANTANDER SA	Finance	1,52%	ESP
MERCEDES-BENZ GROUP AG	Conso cyclique	1,49%	DEU



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Secteur	% d'actifs
<i>Conso cyclique</i>	17,68%
<i>Industrie</i>	17,13%
<i>Finance</i>	16,43%
<i>Technologies de l'info.</i>	12,92%
<i>Conso non cyclique</i>	6,89%
<i>Services publics</i>	6,16%
<i>Services de communication</i>	5,57%
<i>Matériaux</i>	5,36%
<i>Santé</i>	5,33%
<i>Énergie</i>	4,01%
<i>Fonds</i>	2,79%
<i>Immobilier</i>	1,37%
<i>Autres</i>	1,34%

Liquidités	-2,98%
------------	--------



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Des données fiables concernant la Taxinomie (y compris les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire) n'étaient pas disponibles au cours de la période.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

Oui:

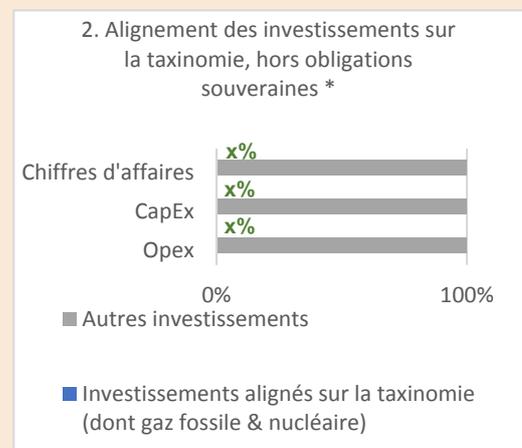
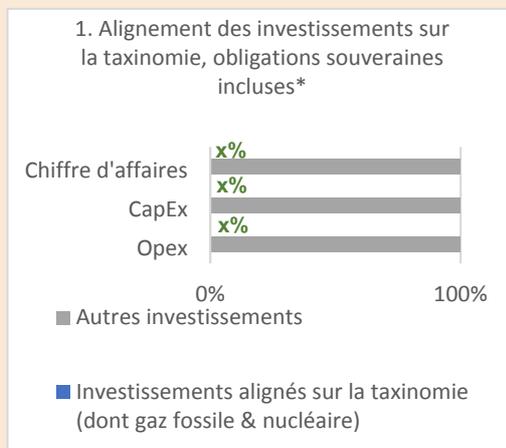
Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Données non-encore disponibles.

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Aucune donnée fiable concernant les activités dites " transitoires et habilitantes " n'était disponible au cours de la période.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Aucune donnée fiable concernant la taxinomie européenne n'était disponible au cours des périodes de référence précédentes.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres» , quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en

permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.